

Programme Communal de Développement Rural

Commune de Gerpinnes

Partie 4

LOT 2

Janvier 2017



Fiche projet : 2.1

Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpennes et aménagement des abords

Le projet vise la construction d'une infrastructure permettant d'accueillir, dans des conditions optimales, les associations locales et plus particulièrement les mouvements de jeunesse. Cette infrastructure sera en outre accompagnée de la création d'un hébergement de grande capacité, offre actuellement inexistante sur l'entité.

Justification & description du projet

Le projet consiste en la création d'une infrastructure multifonctionnelle et polyvalente permettant de répondre aux besoins et objectifs suivants :

- **Accueil des mouvements de jeunesse**

La commune de Gerpennes compte plusieurs mouvements de jeunesse dont un particulièrement important : l'unité scout de Gerpennes qui regroupe environ 250 enfants. Malheureusement, actuellement l'unité occupe des locaux vétustes, inadaptés (exemple : cave), insécurisés. En outre les 6 sections que compte l'unité de Gerpennes sont réparties sur plusieurs implantations disséminées sur le territoire communal. Au vu de l'importance de ce mouvement et de l'état des installations existantes il apparaît urgent de remédier à cette situation en rassemblant les diverses sections et en leur fournissant les infrastructures adéquates.



- **Accueil des associations**

La nouvelle infrastructure sera utilisée par d'autres associations locales, nombreuses sur l'entité et pour l'organisation d'activités intergénérationnelles, culturelles, etc.

- **Hébergement de groupe**

Chaque année, la commune est confrontée à de nombreuses demandes pour l'organisation de camps, hike, incentives, classes vertes, retraites ou autres événements divers auxquelles elle ne peut répondre faute de l'absence d'une infrastructure d'hébergement de grande capacité sur le territoire (pour rappel le diagnostic territorial recensait l'existence d'uniquement 6 gîtes ruraux sur le territoire). La nouvelle infrastructure créée devra permettre d'apporter une réponse à cette demande.

Au vu des éléments ci-dessous l'infrastructure visée par le présent projet devra être la plus modulable possible et comporter au minimum les éléments suivants :

- création d'espaces modulables permettant d'accueillir les différentes sections de l'unité scout existante ;
- sanitaires en ce compris des douches ;
- cuisine ;
- dortoir ;
- espaces de stockage pour le matériel des scouts notamment ;
- aménagement des abords (espaces de jeux, etc.).

La Commission Locale de Développement Rural souhaite que des possibilités d'extensions futures soient prévues.

En termes de localisation, le site dit des anciennes usines Bernard située le long de la rue Amand Dancart, a été proposé pour plusieurs raisons :

- le terrain est propriété communale;
- le site est d'ores et déjà occupé notamment par le club de tennis de table local ;
- la zone présente une densité résidentielle faible (nuisances éventuelles réduites) tout en étant relativement proche du centre urbain de Gerpinnes (moins de 300m à vol d'oiseau de la Place de la Scierie) et du futur réseau RAVeL ;
- le site est jouxté par une zone verte (propriété de la SWDE) qui pourrait à terme être utilisé pour des activités et/ou des aménagements extérieurs.
- la situation périphérique du site lui confère un accès direct sur les campagnes gerpinnoises ;
- le site est à réaménager, il faut donc lui trouver une nouvelle vocation (cf. FP 3.53).

Reportage photographique

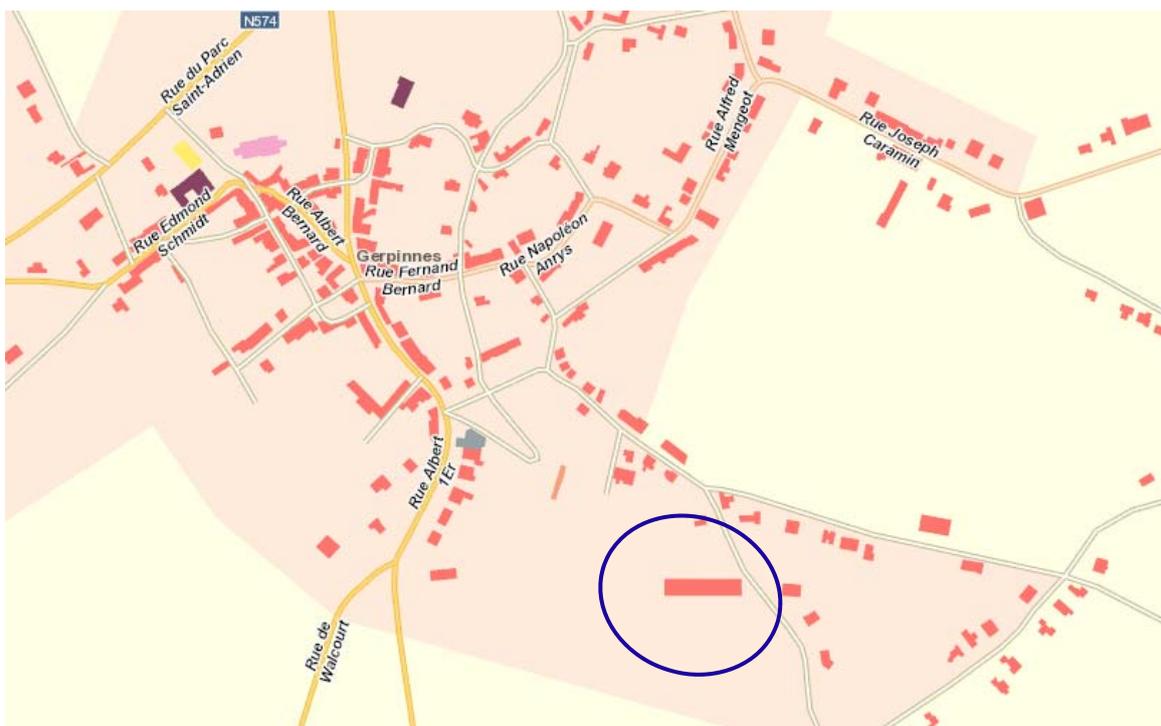


© Anciens ateliers ® S&A / FRW - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpennes
- Réunions d'Information et de Consultation
- Groupes de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



© Googlemaps® S&A - 2015

Thèmes

Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore

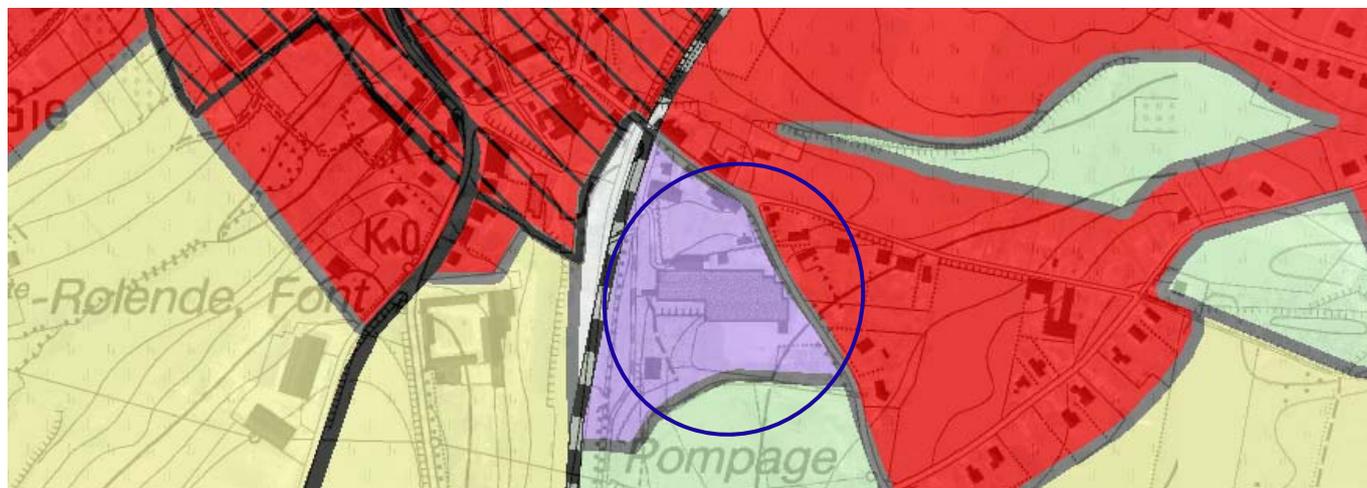
Objectifs opérationnels

- 7 - Organiser et développer davantage d'activités pour les enfants, pour les adolescents ainsi que pour les séniors
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 10 - Développer et améliorer la politique de soutien des associations locales (aide logistique, financière, etc.) et les collaborations entre ces dernières
- 12 - Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité
- 18 - Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux

- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout

Statut au plan de secteur

Zone d'activité économique mixte



© SPW - DGO4 - 2015

Statut de propriété

Clarifier le statut de propriété. Rachat par la commune ?



En bleu le domaine de la SWDE, PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Tâches à réaliser

- Définition précises des fonctions ;
- Recherche de subsides ;
- Rédaction d'un CSC, appel d'offre, consultation et désignation d'un bureau d'études ;
- Démarrage de l'étude, réalisation d'une esquisse et d'un avant-projet et avec une estimation précise ;
- Pour chaque phase, organisation de réunions plénières avec les différents intervenants (IBSR, police, impétrants, SPW, pompiers, etc...) ;
- Approbation du Collège communal ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation du dossier d'exécution ;
- Appel à la concurrence et mise en œuvre.

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 3.16 : Création d'une Maison des jeunes
- FP 3.53 : Aménagement du site des anciennes usines Bernard à Gerpennes
- R 12 : Développement des activités et soutien aux structures travaillant avec les enfants et les adolescents
- R 14 : Soutien et promotion des associations locales
- R 15 : Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants
- R 25 : Développement touristique grâce à sa proximité avec les pôles urbains

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'ensemble des techniques de construction, restauration des bâtiments utilisés s'orienteront vers des matériaux durables et des productions d'énergies renouvelables ➤ Réaménagement d'un site abandonné 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apport d'un cadre logistique de qualité pour les associations et favorisera par là-même l'organisation d'activités diverses, renforçant ainsi la cohésion et la mixité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire essentiellement pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Possibilité d'accueil de groupe dans le cadre par exemple de festivités locales

Indicateurs de résultats

- Fréquentation des installations, occupation des locaux
- Nombre d'accueil de groupe

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Amélioration du cadre de vie / Programme triennal /
- DGO3 – Développement Rural
- DGO4 – Investissement matériels ou immatériels amélioration des performances énergétiques UREBA
- Fédération Wallonie Bruxelles
- Commissariat Général au Tourisme
- Fonds propres commune de Gerpinnes
- La Fédération « Les Scouts »

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Etat de dégradation des infrastructures existantes
- Importance de la demande du public cible

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Néant

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpinnes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3, DGO4
- Fédération Wallonie Bruxelles
- Associations locales (mouvements de jeunesse, etc.)
- Partenaires privés éventuels (PPP) (La Fédération « Les Scouts »)
- Commissariat Général au Tourisme

Fiche projet : 2.2

Création d'un espace de convivialité Place de la Scierie à Gerpinnes

En lien avec le projet d'aménagement global prévu au niveau de la Place de la Scierie visant la création de logements, de services à la petite enfance et d'activités économiques à vocation commerciale, le projet vise la création d'un lieu de rencontre intergénérationnel central.

Justification & description du projet

De manière générale, la restructuration et le réaménagement des centres villageois, ainsi que d'autres endroits clefs du territoire, constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale (attractivité touristique, image du territoire, etc.). Pour la commune de Gerpinnes, la Place de la Scierie fait partie de ces sites hautement stratégiques qu'il est nécessaire de réaménager en vue d'en exploiter tout le potentiel. En effet cet espace, situé à deux pas du centre-ville de Gerpinnes, présente actuellement un aspect très vétuste et sans identité conférant à l'endroit un sentiment d'insécurité et est peu utilisé.

La population et les autorités communales ont conscience de cet état de fait, qui s'est traduit dans le cadre de cette Opération de Développement Rural par la volonté d'élaborer sur ce site un projet global et multifonctionnel (logements, commerces, services à la petite enfance, lieu de rencontre, etc.) faisant l'objet de pas moins de 4 fiches-projet intimement liées et d'une esquisse d'aménagement global (voir esquisse FP 1.2)

La présente fiche-projet concerne la création d'un espace central de convivialité sécurisé devant permettre :

- de faire le lien entre les différentes fonctions prévues sur le site ;
- d'accueillir le marché hebdomadaire de l'entité ;
- d'accueillir diverses festivités occasionnelles (cirque, fête foraine, chapiteau, etc.) ;
- de proposer une offre en stationnement suffisante pour les besoins de fonctionnement de la zone et pour l'accessibilité aux commerces du centre ;
- de valoriser les éléments d'intérêt existants (tels que le ruisseau) ;
- de végétaliser la zone ;
- Etc.

L'aménagement devra en outre respecter les principes du développement durable (conception, matériaux, etc.).

Reportage photographique

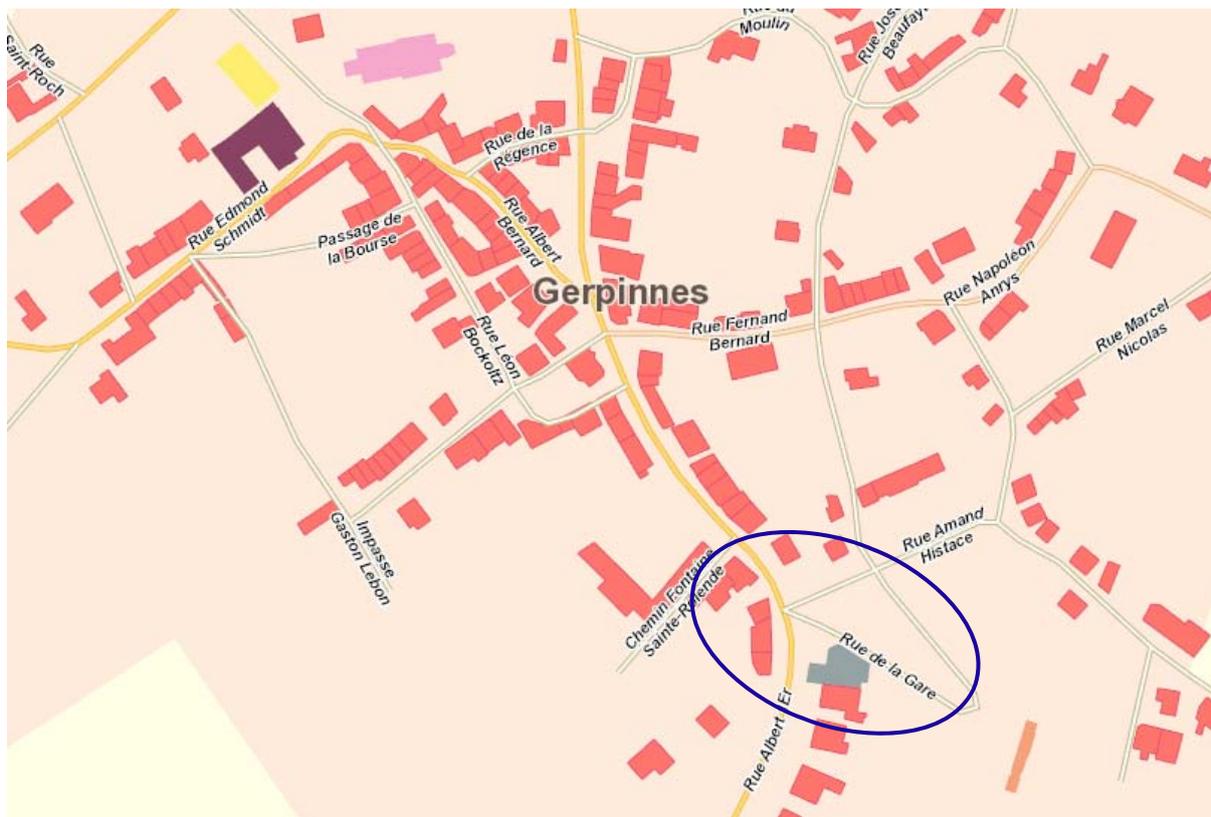


Place de La Scierie © FRW - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpennes
- Réunions d'Information et de Consultation
- Groupes de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



© Googlemaps® S&A - 2014

Thèmes

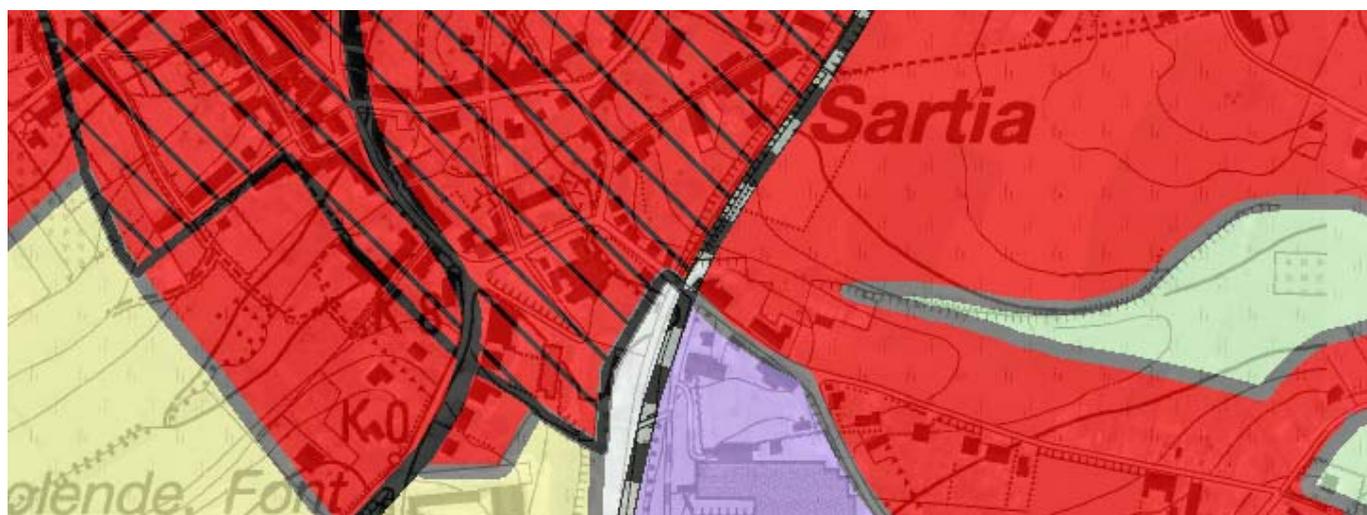
Services et vies associatives – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore – Economie et agriculteur

Objectifs opérationnels

- 8 - Développer des activités et projets intergénérationnel
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 12 - Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité

- 13 - Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités
- 18 - Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux
- 21 - Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire
- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout
- 24 - Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité

Statut au plan de secteur



© SPW - DGO4 - 2014

Statut de propriété

Commune de Gerpennes pour la majeure partie du périmètre



En rouge le Domaine de la Commune de Gerpennes, En bleu le domaine de la SWDE, en vert une Intercommunale d'électricité, PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Tâches à réaliser

- Recherche de subsides
- Rédaction d'un CSC, appel d'offre, consultation et désignation d'un bureau d'études
- Démarrage de l'étude, réalisation d'une esquisse et d'un avant-projet avec une estimation précise
- Pour chaque phase, organisation de réunions plénières avec les différents intervenants (IBSR, police, impétrants, SPW, pompiers, etc.)
- Consultation de la CCATM, de la CLDR et des riverains
- Approbation du Collège communal
- Demande de permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier d'exécution
- Appel à la concurrence et mise en œuvre

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.2 : Création de logements tremplins Place de la Scierie à Gerpinnes
- FP 1.5 : Création d'une crèche et d'un service halte-garderie Place de la Scierie à Gerpinnes
- FP 2.11 : Création d'ateliers ruraux à vocation commerciale Place de la Scierie à Gerpinnes
- FPR 15 : Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le souhait est d'appliquer les différents principes du développement durable pour l'aménagement du projet (matériaux, gestion des eaux, plantations, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le but premier de cet aménagement est de recréer des liens entre voisins, habitants du village, utilisateurs du site ainsi qu'entre les générations en aménageant un lieu de détente et de convivialité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire ➤ Possibilité d'accueil du marché hebdomadaire ➤ Amélioration de l'accessibilité aux commerces 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en valeur d'éléments d'intérêt tels que le ruisseau.

Indicateurs de résultats

- Fréquentation de l'espace créé
- Nombre de manifestations organisées sur le site

Création d'emploi(s) envisagées (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Programme triennal / Amélioration du cadre de vie / Sécurisation des quartiers urbains / Abords des bâtiments publics
- DGO3 – Développement Rural / Espaces verts
- Commissariat Général au Tourisme
- Société régionale wallonne du Transport (SRWT)
- Fonds propres commune de Gerpinnes

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Mise en œuvre des premières phases du projet global

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpinnes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3
- Associations locales
- Société régionale wallonne des transports

Fiche projet : 2.3

Création d'un cœur de village aux Flaches

Le projet vise la création d'un véritable cœur de village actuellement inexistant au sein d'un des hameaux les plus importants de l'entité.

Justification & description du projet

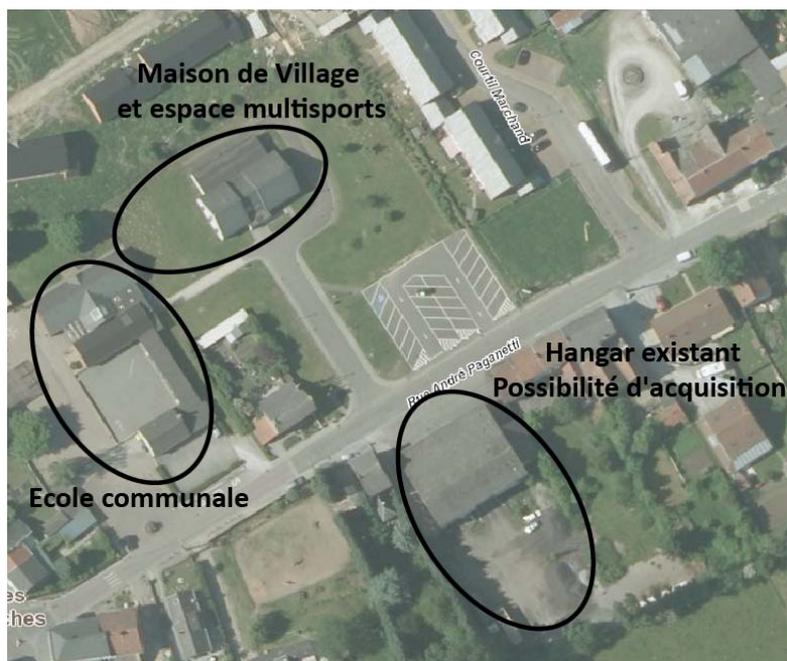
De manière générale, la restructuration et le réaménagement des centres villageois, ainsi que d'autres endroits clefs du territoire, constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale (attractivité touristique, image du territoire, etc.).

« Les Flaches » est un des plus étendu et le plus densément peuplé village de la commune de Gerpinnes. Pourtant malgré son importance, celui-ci ne dispose actuellement pas d'un véritable cœur de village et parallèlement d'une place centrale et fédératrice digne de ce nom. Ceci pose d'importants problèmes identitaires pour les habitants.

Le projet faisant l'objet de la présente fiche a pour objectif de pallier à ce manque via la création d'un véritable lieu de rassemblement fédérateur au sein du hameau. L'espace situé rue André Paganetti, face à la Maison de Village existante, est rapidement apparu comme la localisation idéale pour mettre en œuvre ce projet. En effet la zone présente plusieurs intérêts :

- propriété communale ;
- position centrale au sein du hameau,
- étant le seul espace permettant l'installation d'un chapiteau, ce dernier est d'ores et déjà utilisé pour diverses festivités (ducasses, brocantes, etc.) ;
- existence de plusieurs pôles d'intérêt importants à l'échelle du village à proximité directe :
 - o la Maison de Village ;
 - o une école communale ;
 - o l'église et son cimetière ;
 - o les infrastructures du club de football (terrain, buvette, etc.) ;
 - o un espace multisports ainsi qu'une plaine de jeux ;
 - o quelques commerces ;

- o des logements publics.



© Schéma de principe ® S&A - 2015

Le projet de réaménagement de l'espace existant devra à terme aboutir à la création d'un véritable cœur de village devant comprendre selon les souhaits de la population et de l'administration :

- des terrains de pétanque ;
- un espace suffisant pour permettre l'installation d'un chapiteau et l'organisation de festivités extérieurs et/ou d'événement organisés dans la Maison de Village (banquets, mariages, etc.)
- une offre en stationnement en suffisance et pouvant également servir de zone de stationnement pour le développement du covoiturage vu le positionnement stratégique du site (proximité avec la N5) ;
- l'aménagement de trottoirs (notamment rue des Saules) pour l'accessibilité des habitants ;
- Eventuellement, possibilité d'envisager une extension du projet à la partie sud de la rue André Paganetti. En effet, cette partie est occupée par un vieux hangar vétuste et une zone de stationnement qui pourraient à terme être racheté par la commune en vue d'y développer d'autres projets.
- Etc.



© Schéma de principe - esquisse © Mr Busine - 2016

Reportage photographique



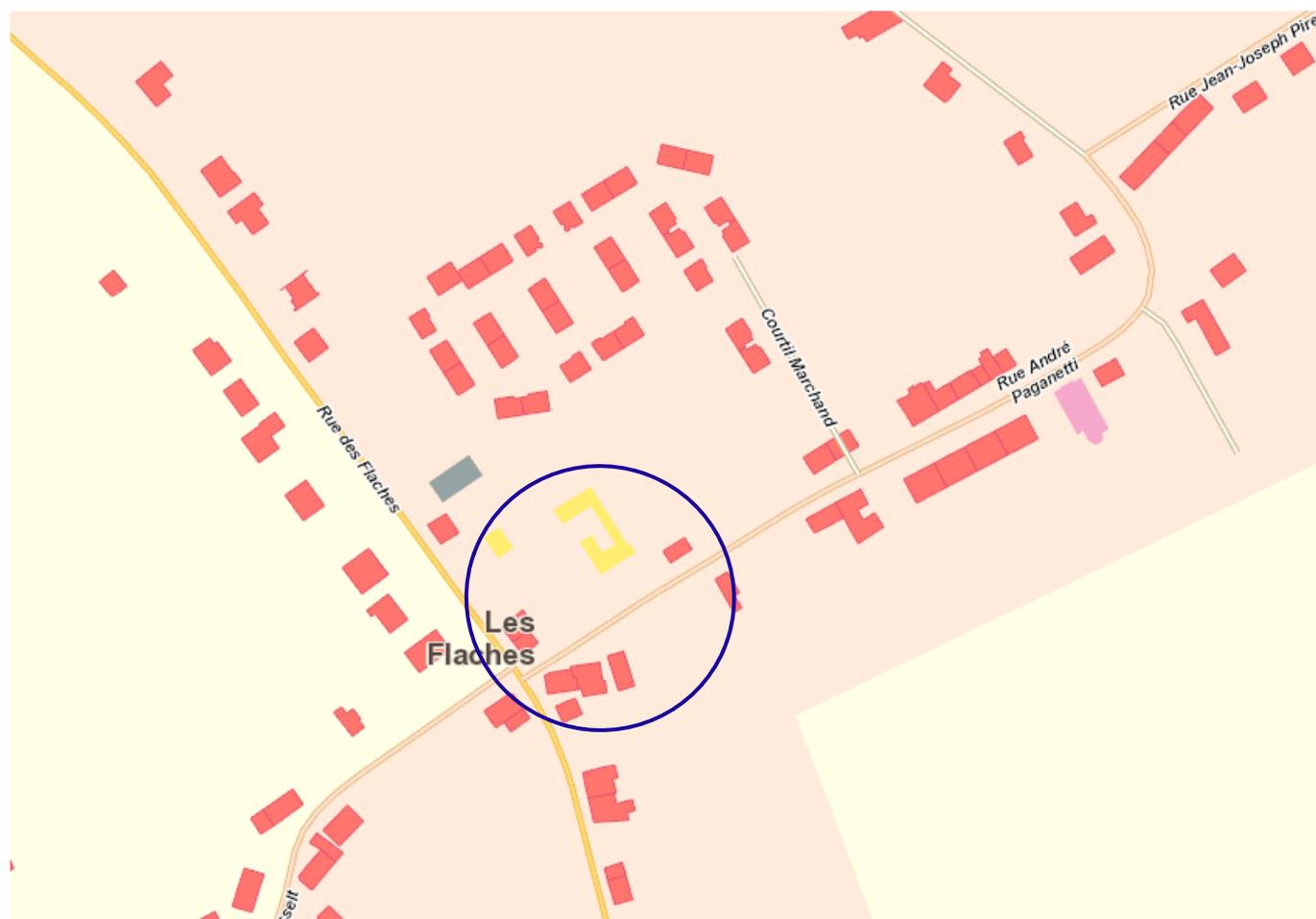


© Place communale ® FRW - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpennes
- Réunions d'Information et de Consultation
- Groupes de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



© Googlemaps® S&A - 2015

Thèmes

Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore – Economie et agriculteur

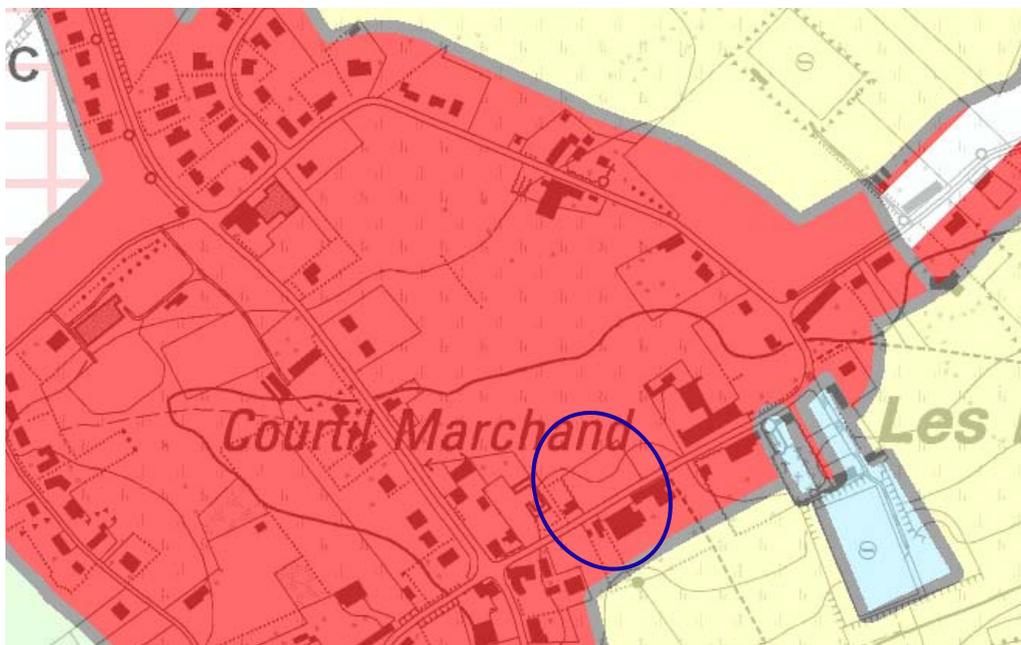
Objectifs opérationnels

- 8 - Développer des activités et projets intergénérationnel
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 12 - Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité
- 13 - Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités
- 18 - Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux
- 21 - Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire

- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout
- 24 - Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité

Statut au plan de secteur

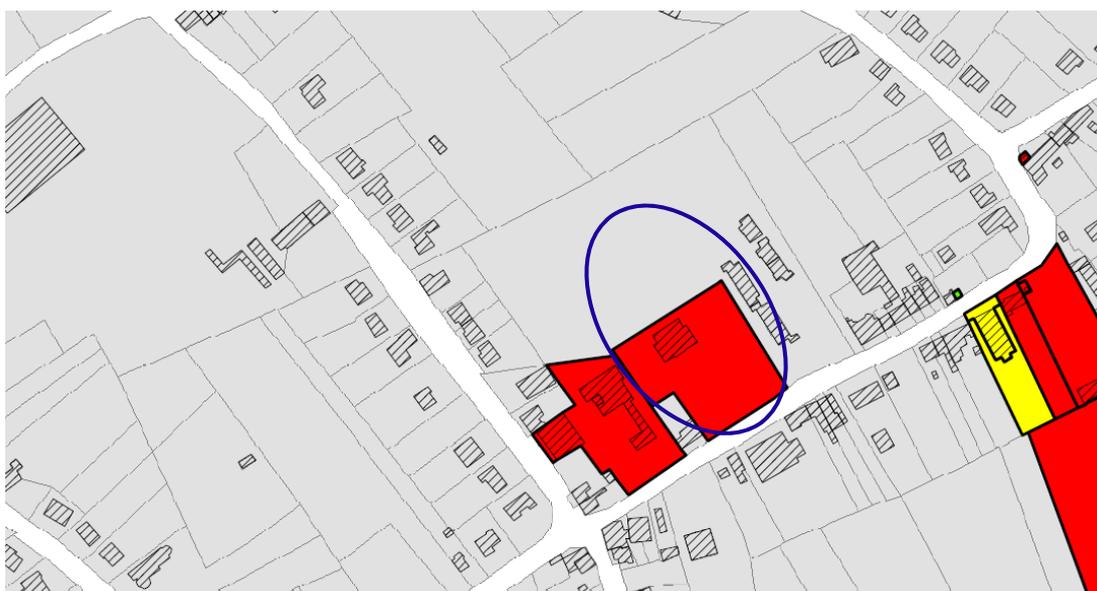
Zone d'habitat



© SPW - DGO4 - 2014

Statut de propriété

Terrain communal en ce qui concerne la partie située au nord de la rue André Paganetti et au privé (éventuelle acquisition à prévoir) pour la partie située au sud de cette rue



En rouge propriété communale © PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Tâches à réaliser

- Recherche de subsides
- Rédaction d'un CSC, appel d'offres, consultation et désignation d'un bureau d'études
- Démarrage de l'étude, réalisation d'une esquisse et d'un avant-projet et avec une estimation précise
- Pour chaque phase, organisation de réunions plénières avec les différents intervenants (IBSR, police, impétrants, SPW, pompiers, etc...)
- Approbation du Collège communal
- Demande de permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier d'exécution
- Appel à la concurrence et mise en œuvre

Liens avec d'autres projets du PCDR

- R 6 : Aménagement et embellissement des villages
- R 15 : Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants
- R 20 : Promotion du covoiturage et de la mobilité douce

Impacts :

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le souhait est d'appliquer les différents principes du développement durable pour l'aménagement du projet (matériaux, gestion des eaux, plantations, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le but premier de cet aménagement est de recréer des liens entre voisins, habitants du village, utilisateurs du site ainsi qu'entre les générations en aménageant un lieu de détente et de convivialité ➤ Renforcement du sentiment d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sans objet

Indicateurs de résultats

- Fréquentation de l'espace créé
- Nombre de manifestations, de fêtes organisées

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Programme triennal / Amélioration du cadre de vie / Sécurisation des quartiers urbains / Abords des bâtiments publics
- DGO3 - Développement Rural
- Fonds propres commune de Gerpennes

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Absence de place centrale et fédératrice au sein du village
- Possibilité d'acquisition du bâtiment et des terrains situés au nord
- Manque de sécurisation des usagers faibles

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- La rue Paganetti sera refaite en 2016 (création de trottoirs des deux côtés). Un auteur de projet a été désigné.

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3
- Associations locales et riverains

Fiche projet : 2.4

Création d'une place centrale à Villers-Poterie

Le projet vise la création d'une place centrale dans le village de Villers-Poterie qui en est actuellement dépourvu afin de renforcer la cohésion sociale et de permettre l'organisation de fêtes locales.

Justification & description du projet

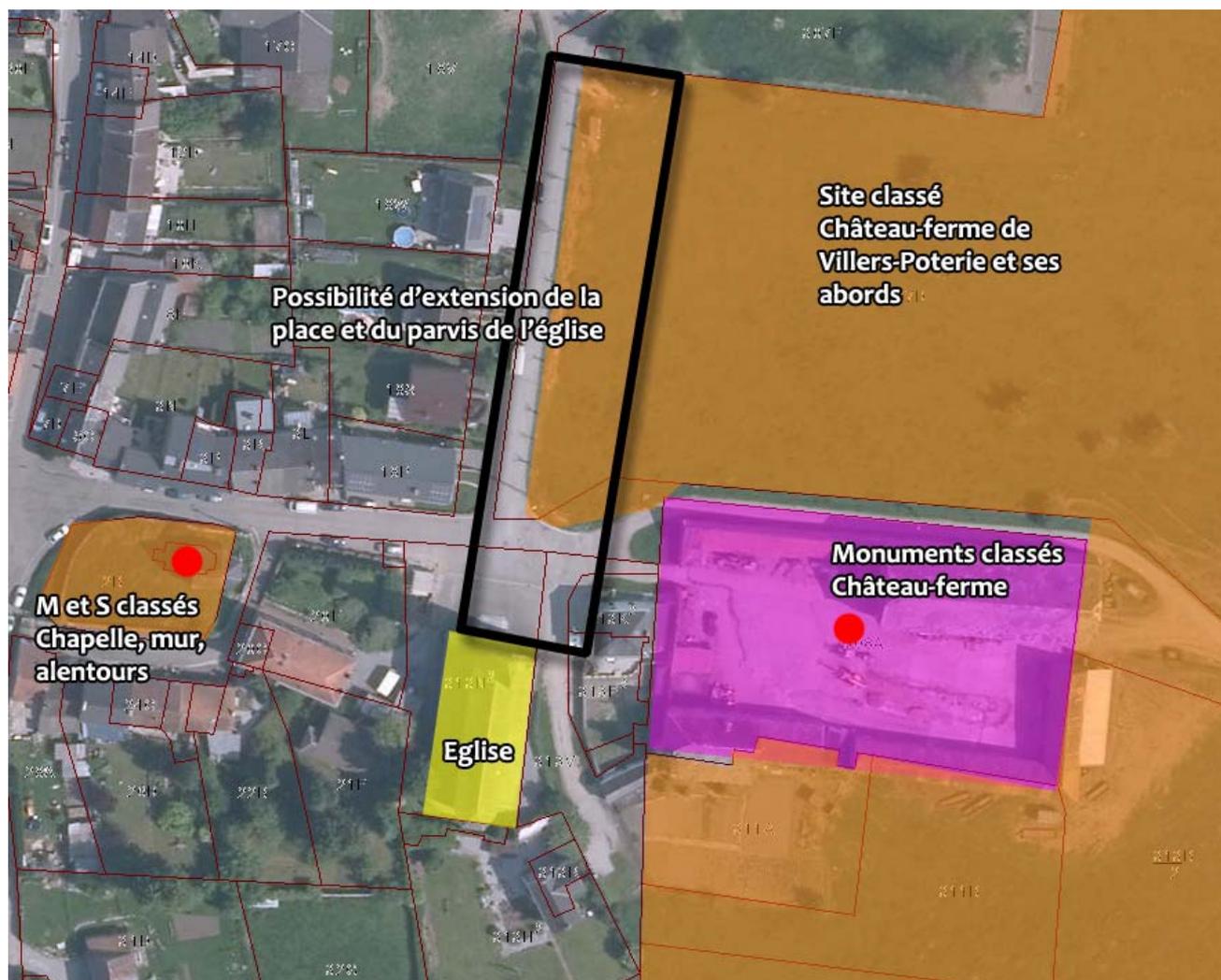
De manière générale, la restructuration et le réaménagement des centres villageois, ainsi que d'autres endroits clefs du territoire, constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale (attractivité touristique, image du territoire, etc.).

Actuellement, le village de Villers-Poterie ne bénéficie pas d'une place centrale et fédératrice propice au développement de la convivialité et à l'organisation d'évènements extérieurs (installation d'un chapiteau par exemple). Cette absence est telle qu'au cours des années certaines festivités ont disparus (festivités Saint-Hubert, rassemblement des Villers, etc.). S'ajoute à cela ponctuellement des problèmes de stationnement dans la zone.

Le projet faisant l'objet de la présente fiche a pour objectif de pallier à ce manque via la création d'une véritable place centrale au sein du village. L'espace situé Drève Sainte-Rolende, face à l'église du village et à proximité du château-ferme classé où Sainte Rolende serait décédée en 774, est rapidement apparu comme la localisation idéale pour mettre en œuvre ce projet. En effet la zone présente plusieurs intérêts :

- lieu hautement symbolique pour l'entité c'est en effet à cet endroit que se rassemblent pas moins de 7 compagnies de marcheurs pour une évolution militaire en hommage à Sainte-Rolende ;
- lieu à haute valeur patrimoniale. En effet, on retrouve dans l'environnement immédiat plusieurs éléments classés à savoir :
 - o à l'ouest, la Chapelle funéraire de la famille Pirmez ;
 - o à l'est, le château-ferme (façades et toitures) ;
 - o au nord et à l'est le château ferme et ses abords (comprenant entre autre les terrains concernés par le projet).
- centre historique du village ;
- vaste espace disponible bien que sur terrain privé. Le projet comprendra donc un volet acquisition relatif à une partie de la prairie existante en contrebas du château-ferme. Cette dernière est affectée à la zone d'habitat sur 80m de longueur et 50m de profondeur.
- Intérêt paysager. Le projet veillera notamment à préserver les vues d'intérêt sur le château et l'église.

Malheureusement, malgré sa haute valeur patrimoniale et symbolique, cet espace est actuellement dénué de tout aménagement le valorisant et permettant de l'exploiter au mieux.

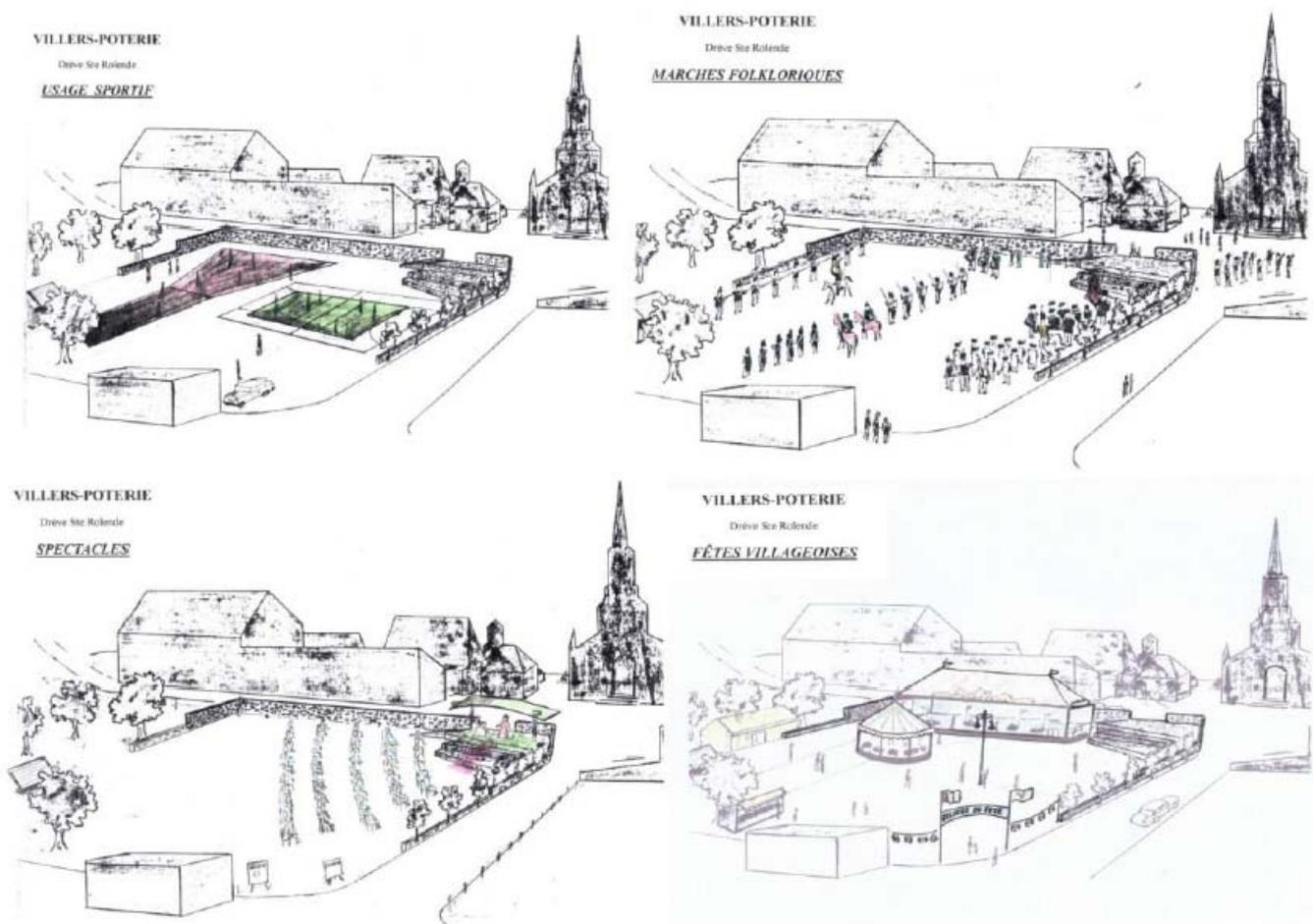


Vue sur la zone © PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Le projet de réaménagement devra à terme aboutir à la création d'une place de village polyvalente. Cette dernière devra donc selon les souhaits de la population et de l'administration :

- offrir une offre en stationnement suffisante ;
- permettre l'organisation de festivités locales (placement d'un chapiteau, accueil de forains, des marcheurs, etc.) et/ou d'activités culturelles (spectacles, cinéma de plein air, etc.) ;
- une zone pour la pratique du sport ;
- des espaces verts et une reverdurisation de la zone. A ce titre on prévoira des plantations afin de recréer la Drève ;
- création d'emplacements pour les motor-homes ;
- etc.

A noter enfin que le projet a d'ores et déjà fait l'objet de réflexions de la part de l'administration et de la CLDR issue de la première ODR. Celles-ci ont d'ailleurs abouti à la réalisation de plusieurs esquisses présentées ci-dessous.



Esquisses d'aménagement de la place © WEETS

Reportage photographique

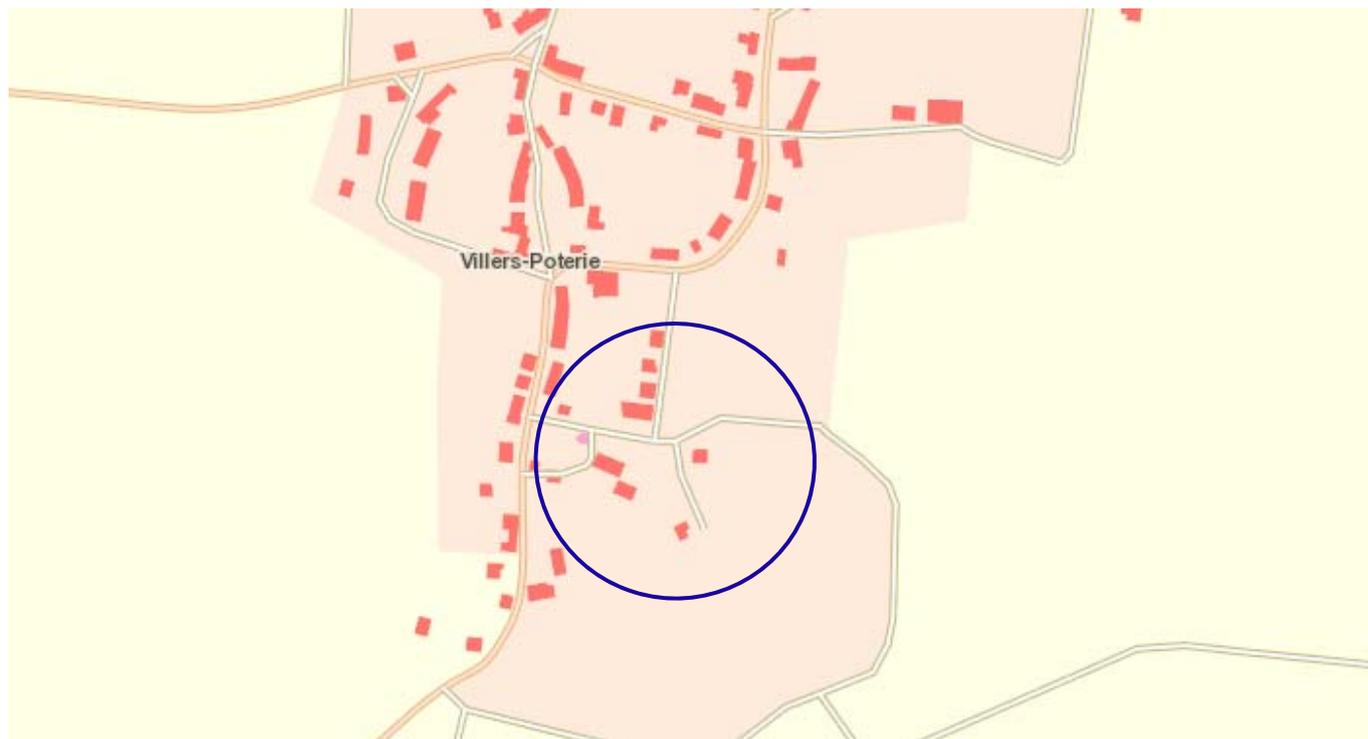


© Place de Villers-Poterie ® FRW, S&A- 2015

Origine de la demande

- CLDR issue de la première ODR
- Commune de Gerpinnes
- Réunions d'Information et de Consultation
- Groupes de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



© Googlemaps® S&A - 2015

Thèmes

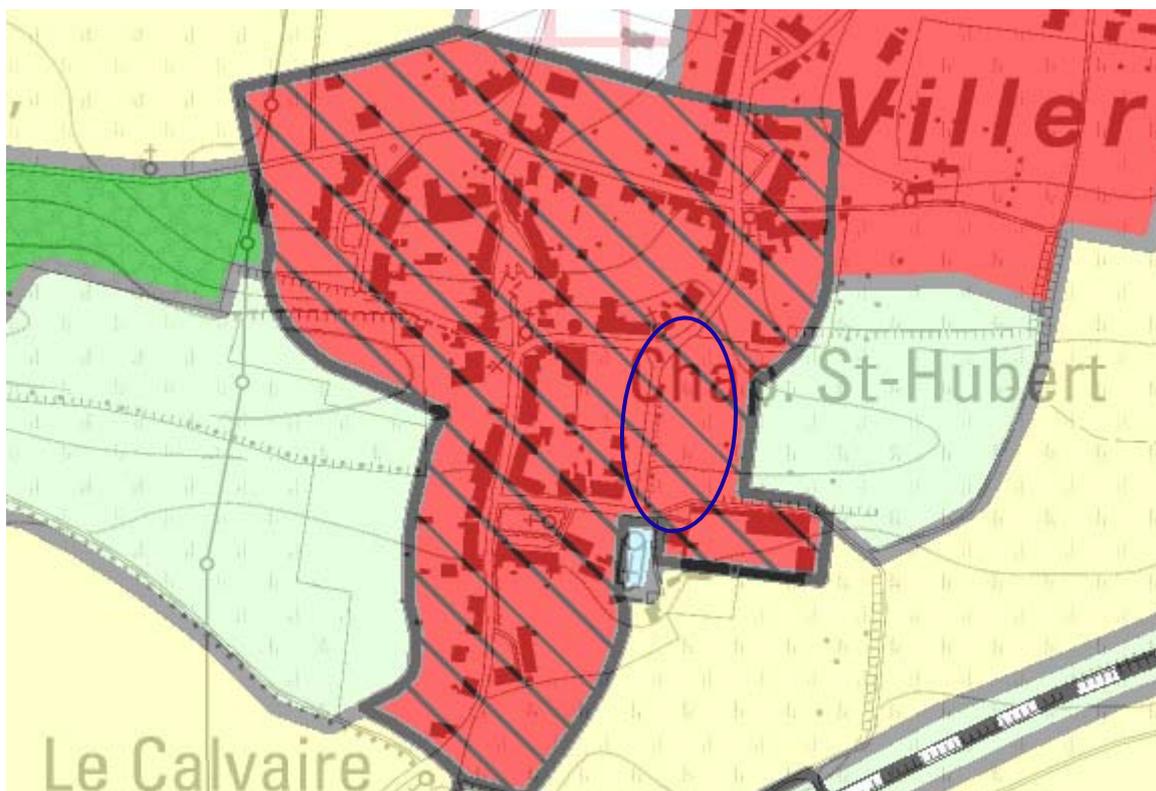
Services et vies associatives – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore – Economie et agriculteur

Objectifs opérationnels

- 8 - Développer des activités et projets intergénérationnel
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 12 - Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité
- 13 - Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités
- 18 - Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux
- 19 - Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance
- 21 - Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire
- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout
- 24 - Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat couvert par un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique



© SPW - DGO4 - 2014

Statut de propriété

Majoritairement privé → Acquisition de terrains nécessaire



En rouge le domaine communal, PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Tâches à réaliser

- Acquisition du terrain concerné (procédure de rachat et/ou expropriation)
- Recherche de subsides
- Rédaction d'un CSC, appel d'offres, consultation et désignation d'un bureau d'études
- Démarrage de l'étude, réalisation d'une esquisse et d'un avant-projet et avec une estimation précise
- Pour chaque phase, organisation de réunions plénières avec les différents intervenants (IBSR, police, impétrants, SPW, pompiers, etc...)
- Approbation du Collège communal
- Demande de permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier d'exécution
- Appel à la concurrence et mise en œuvre

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 3.52 : Acquisition et aménagement du château-ferme de Villers-Poterie
- R 6 : Aménagement et embellissement des villages
- R 15 : Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants
- R 25 : Développement touristique grâce à sa proximité avec les pôles urbains
- R 28 : Mise en valeur du patrimoine
- R 30 : Développement d'activités culturelles sur l'ensemble du territoire

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le souhait est d'appliquer les différents principes du développement durable pour l'aménagement du projet (matériaux, gestion des eaux, plantations, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le but premier de cet aménagement est de recréer des liens entre voisins, habitants du village, utilisateurs du site ainsi qu'entre les générations en aménageant un lieu de détente et de convivialité ➤ Renforcement du sentiment d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'agissant d'un site majeur en termes de patrimoine et de folklore, le projet a une importante dimension culturelle (valorisation, développement, etc.)

Indicateurs de résultats

- Fréquentation de la place
- Nombre de manifestations, de fêtes organisées

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Programme triennal / Amélioration du cadre de vie / Sécurisation des quartiers urbains / Abords des bâtiments publics
- DGO3 - Développement Rural
- DGO 4 – Restauration des monuments classés
- Commissariat général au tourisme (CGT) – Equipements touristiques
- Fonds propres commune de Gerpennes

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Absence de place centrale et fédératrice

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3, DGO4
- Associations locales et riverains

Fiche projet : 2.5

Création d'un RAVeL entre Acoz et Châtelet

Le projet vise la création d'une nouvelle voie RAVeL sur le territoire communal en vue de relier Gerpennes – Acoz à Châtelet et de compléter le réseau existant.

Justification & description du projet

Gerpennes dispose d'un important potentiel de développement des modes doux sur son territoire. Parmi les atouts du territoire, citons le pré-RAVeL existant (2,3 km aménagés). Celui-ci permet actuellement de relier, par site propre, le village d'Acoz (depuis la rue de Moncheret) à Gerpennes (au niveau de la rue Lucien François). Ce tronçon connaît actuellement un beau succès auprès des gerpinnois et est assez fréquenté, essentiellement le week-end.



Vue sur le pré-RAVeL © S&A - 2015

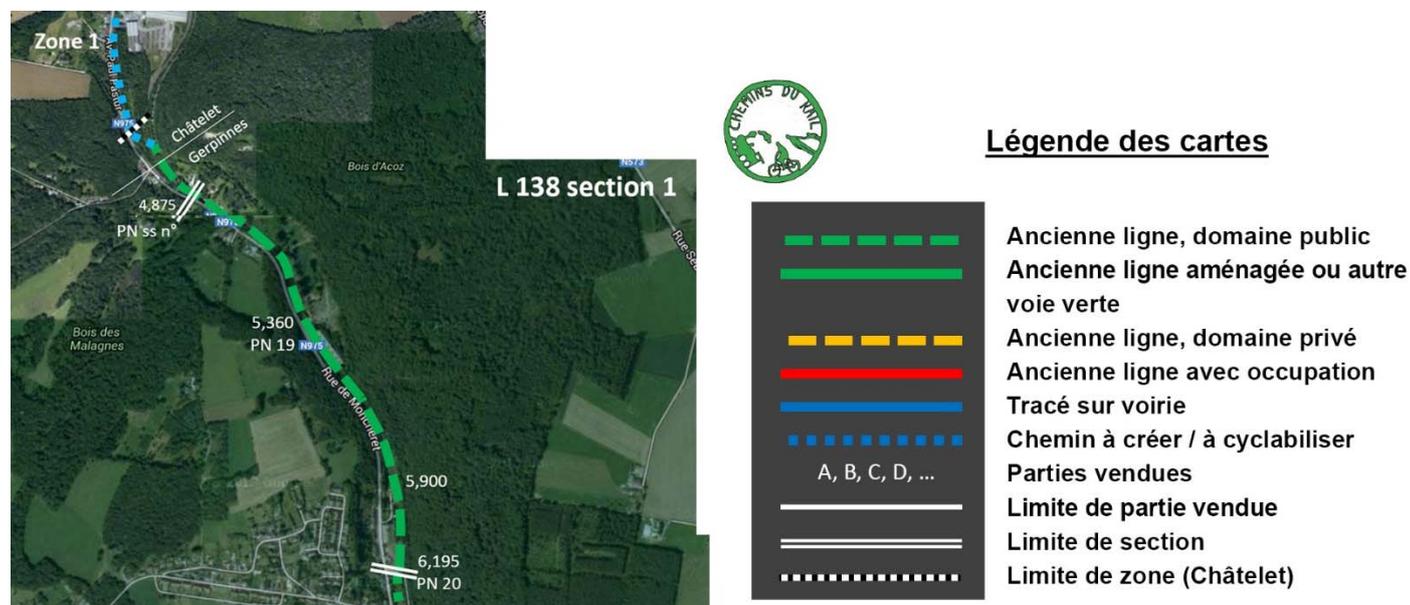
Malheureusement, ce tronçon reste encore très limité (en termes de longueur) et n'est relié à aucune autre liaison sécurisée pour les modes doux ne permettant pas dès lors de développer particulièrement les aspects de mobilité douce utilitaire. Pourtant de nombreuses possibilités existent via, notamment, le réaménagement des anciennes lignes SNCB :

- L137 permettant de relier Gerpennes à Mettet et de rejoindre la ligne L150A (Anhée – Aisemont) (cf. fiche 1.3).
- L138 permettant de relier Gerpennes à Chatelet et de rejoindre ainsi le RAVeL 1 (objet de la présente fiche) ;
- Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpennes (cf. fiche 2.6).

La population et l'administration communale ont tout à fait conscience des atouts existants sur leur territoire communal et de la nécessité de disposer d'un réseau de cheminements doux sécurisés, de qualité et interconnectés

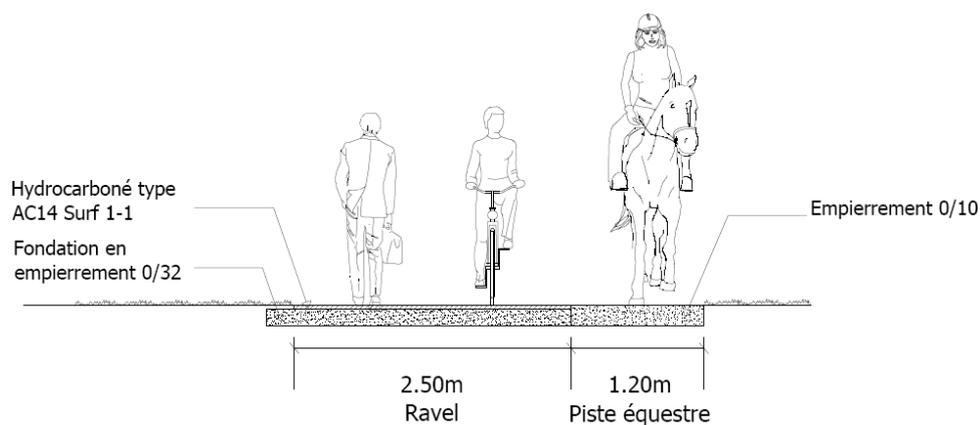
en vue de tirer tout le potentiel (touristique, économique, culturel, etc.) que de ce type d'infrastructure permet d'entrevoir (intermodalité, développement touristique, etc.).

La présente fiche-projet concerne la création d'un RAVeL entre Acoz et Châtelet via le réaménagement de la partie nord de la ligne L138. Sur le territoire gerpinnois, le projet concerne un tronçon d'environ 1500m.



Vue sur le projet © Les Chemins du Rails – 2014 et S&A – 2015

Les principes d'aménagement sont identiques à ceux prévus au niveau de la ligne L137 (cf. fiche 1.3) c'est-à-dire, création d'une piste cyclo-piétonne d'une largeur de 2,5m en revêtement hydrocarboné, doublé d'une bande empierrée de 1,2m pour les cavaliers.



Coupe de principe de l'aménagement de la ligne L138 © S&A - 2015

Reportage photographique

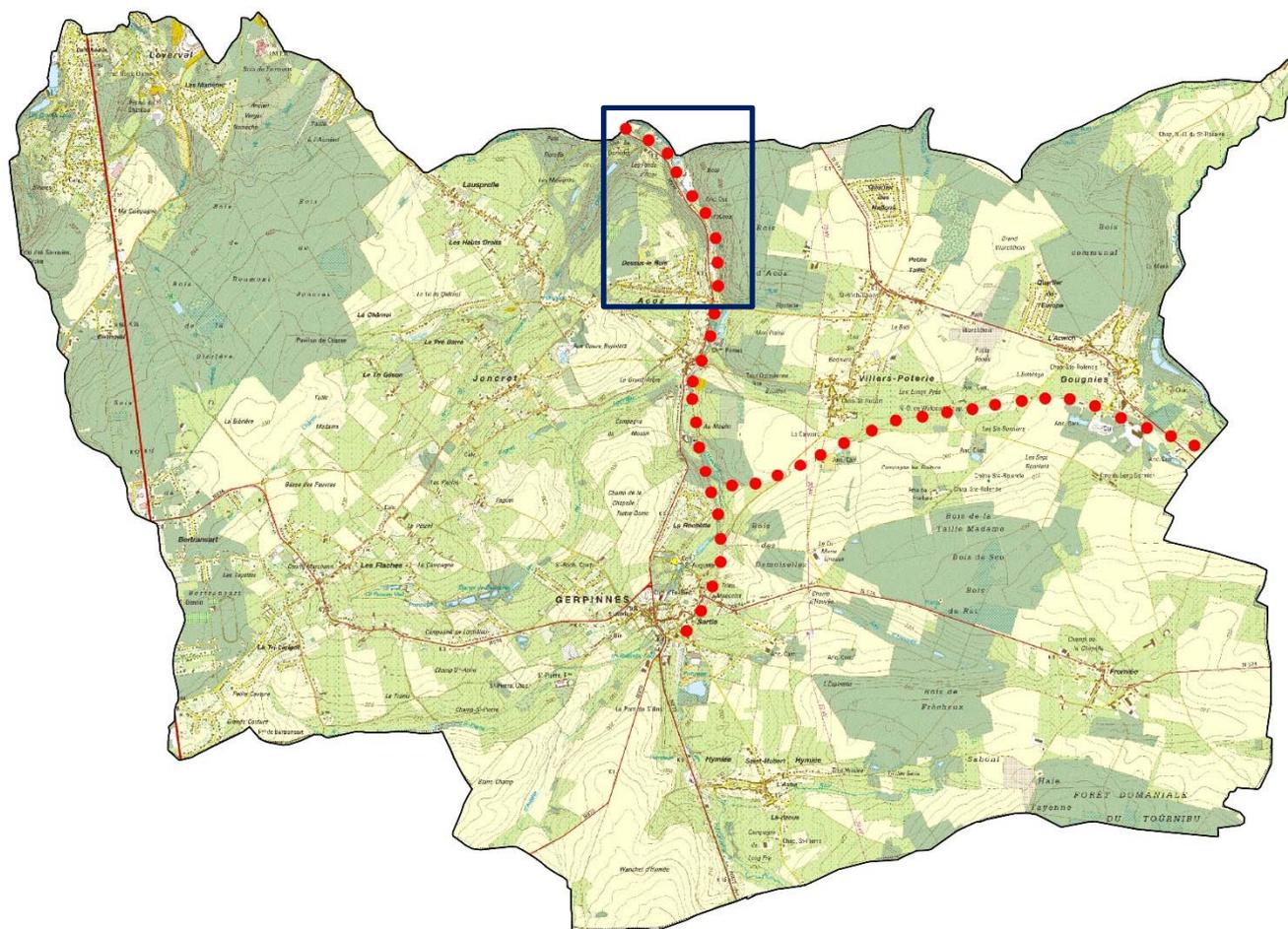


Vue sur la ligne L138 à aménager © S&A - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpennes
- Réunions d'Information et de Consultation
- Groupes de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



© IGN © S&A - 2015

Thèmes

Environnement et patrimoine naturel – Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Mobilité – Culture, tourisme et folklore

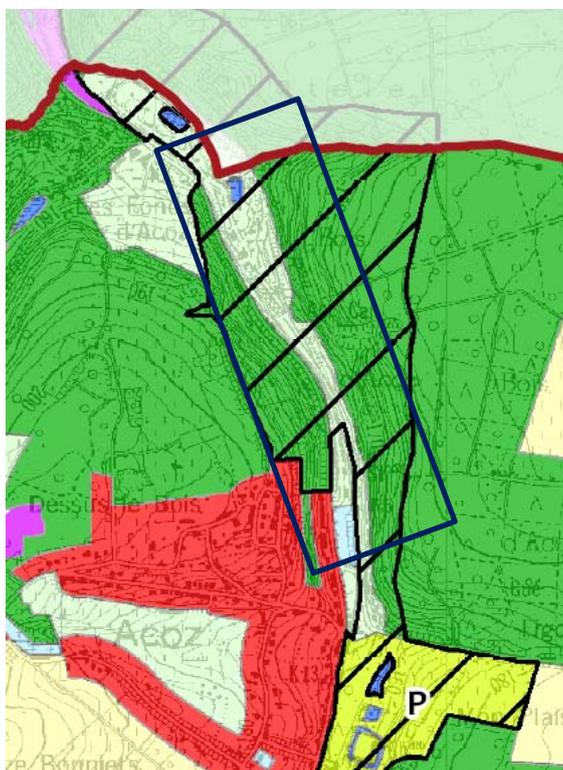
Objectifs opérationnels

- 3 - Aménager des espaces « nature » en veillant à leur attribuer une dimension sociale, environnementale, écologique, économique et paysagère
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 12 - Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité
- 14 - Promouvoir et développer les initiatives de mobilité alternative sur le territoire
- 15 - Assurer l'accessibilité et la sécurité pour tous sur le territoire

- 16 - Mieux exploiter les atouts de l'entité en matière de liaisons douces de manière à renforcer les liens entre les noyaux urbanisés et utiliser ce réseau interconnecté comme vecteur de développement socio-économique
- 17 - Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité
- 19 - Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance
- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout
- 24 - Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité

Statut au plan de secteur

Zone d'espace vert



© SPW - DGO4 - 2015

Statut de propriété

La ligne reste la propriété de la SNCB à l'heure actuelle. Il sera donc nécessaire d'établir une convention de location entre la SNCB et la commune

Tâches à réaliser

- Etablir une convention de location entre la commune et le propriétaire des terrains concernés (SNCB/SPW/Privés) et/ou si nécessaire expropriation
- Engagement d'un auteur de projet pour la réalisation des plans d'aménagement
- Réalisation des divers travaux d'aménagement prévus dans le projet
- Réalisation du balisage et de la signalétique (directionnelle, touristique, etc.)
- Entretien du réseau et des infrastructures

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.3 : Création d'un Ravel entre Acoz et Mettet
- FP 2.6 : Prolongation du RAVeL jusqu'au Centre-Ville de Gerpinnes
- FP 3.33 : Aménagement de la gare des bus et de l'accès au RAVeL à Acoz en espace intermodal
- FPR 19 : Mobilité et accessibilité du territoire
- FPR 28 : Mise en valeur du patrimoine

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'utilisation des modes doux → Diminution de l'utilisation des transports motorisés ➤ Possibilités de développer l'intermodalité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ RAVeL = Lieu de rencontre → Renforcement de la cohésion sociale ➤ Développement des loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire notamment au niveau touristique ➤ Liaison au réseau RAVeL belge 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Possibilités de valorisation du patrimoine ferroviaire de l'entité

Indicateurs de résultats

- Longueur de voies lentes aménagées
- Fréquentation du réseau (ex. comptage cyclistes)

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Plan Investissement Communal / Amélioration du cadre de vie /
- DGO2 – Chartes de mobilité, expérience d'intermodalité, mise en œuvre des PCA
- DGO3 – Développement Rural
- Commissariat général au tourisme (CGT) – Equipements touristiques

- Fonds propres commune

Programme de réalisation et priorités

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Aboutissement des conventions de location / Expropriations éventuelles

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Projet ayant fait l'objet d'une demande dans le cadre de la programmation 2014 – 2020 des fonds structurels (FEDER) mais n'ayant pas abouti
- Ligne 138 (pré-Ravel entre Acoz et Gerpennes)
- Une étude détaillée des tronçons Châtelet – Gerpennes – Mettet a été réalisée et finalisée en janvier 2014 par l'asbl les Chemins du Rail (accord de principe des 3 communes pour créer un réseau cyclable)

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO2, DGO3
- Commissariat Général au Tourisme
- Associations locales
- Partenaires privés éventuels (PPP)
- Commune de Châtelet

Estimation financière

- Estimation globale HTVA : +/- 293.000 €
- Estimation globale TVAC : +/- 354.000 €

Annexes

- Esquisse voir Fiche 1.3
- Synthèse de l'étude des Chemins du rail

Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse

<u>Ligne 138 – Section 1</u>		
Du km 4,875 (PN sans numéro) au km 6,300 (Acoz, rue de la Figotterie).		
4.875. <u>PN sans numéro</u> . Route sans issue, desserte d'un groupe de maisons privées. Trafic purement local.		
Vers Acoz, la ligne est entièrement libre de toute végétation. <u>Ballast subsistant complet mais l'humus commence tout doucement à s'y installer. Une intervention rapide serait judicieuse.</u>		
<p>Sur le tracé, une balise à 1 chevron.</p> <p>Un signal SF1 lié au PN qui suit.</p> <p>Km 4.87 env., PN officieux (?)</p> <p>Trafic purement local.</p> <p>Au-delà du PN, défrichage moyen sur 4 m, ballast présent mais sans doute à scarifier.</p>		
		
KM 4,919. PN 17, route pavée 4 m donnant accès à une maison isolée. Présence sonore très importante de la route Châtelet-Gerpennes.		
Par la suite, quelques éléments de petit patrimoine ferroviaire : un <u>signal SF 1</u> à repeindre, ...		
		

25

Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse

<p>... une plaque émaillée « PN privé » cachée dans la végétation (petit élément de patrimoine à conserver si possible) ;</p> <p>2 balises à un chevron ;</p> <p>quelques bornes-repères dont certaines avec plaque métallique (assez rare).</p>			
<p>Sur toute cette section, à gauche, derrière un peu de végétation, le mur des entreprises Grosjean (marchand de métaux). Largeur de la plateforme du mur au fossé de droite : 5,60 m.</p> <p>Puis, sur env. 50 m, la ligne est exempte de toute végétation à l'exception d'une couche herbacée sur le ballast qui subsiste.</p>			
Km 5.360. PN 19. Entrée des entreprises Grosjean.			
<p>Le parking asphalté de l'entreprise empiète sur la ligne de chemin de fer sur 30 m env.</p>			

26

Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse

Ensuite, à gauche de la ligne, un petit entrepôt en tôle déborde probablement également sur le domaine ferroviaire sur 20 m (photo prise en direction de Châtelet). À vérifier.



Km 5.515 env. : à droite, maison du chemin de fer. Le site s'élargit à l'approche de la gare d'Acoz.

À la fin des bâtiments Grosjean, largeur du site entre les bâtiments à gauche et la haie de la maison ferroviaire à droite env. 15 m.

Km 5.62 env., dans la pelouse qui borde le site, un levier d'aiguillage.



À droite, les 2 voies subsistantes sont bien visibles dans les arbustes.

Proposition

Conservier et dégager une petite partie de la voie subsistante le long du Pré-RAVeL comme élément patrimonial et didactique.

À partir d'ici, tracé exact à définir avec le groupe SNCB à travers un terrain qui peut aller jusqu'à 50 m de large.

Par la suite, selon le plan P, le site des voies serait traversé successivement par 2 passages inférieurs et par une conduite en grès de 100 mm.



Incidence sur un (Pré-)RAVeL à vérifier en fonction de la largeur qui lui serait remise.

Km 5.900 à 6.000 : à droite, bâtiments de la gare d'Acoz privatisés. Les bâtiments sont en cours de restauration.

27

Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse

Km 6.02 env., fin du défrichage. Le site des voies est entièrement dégagé de toute végétation.



Km 6.100 env., passage à la hauteur de la gare des bus d'Acoz et de la Place des Jeux de Balle.

Km 6.195 env., PN20, rue de la Figotterie, Route asphaltée, 6,30 m. Trafic moyen.

Vers Gerpennes :

- visibilité à gauche bonne si l'on se tient tout près du tournant de la rue de la Figotterie ;
- visibilité à droite moyenne vu le carrefour avec la nationale (voitures pouvant survenir par la nationale et tournant rapidement à droite).



Dans l'autre sens :

- visibilité moyenne à gauche pour les mêmes raisons ;
- visibilité fortement masquée à droite par le tournant.



La sécurité de ce carrefour devra être étudiée en fonction entre autres de la visibilité due à la végétation. Etudier la possibilité de créer un îlot central dans le tournant de la rue de la Figotterie.

Aménagement selon les recommandations MET/CRR juin 2006.

28

Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse

L138 – Section 2

Du km 4,875 (PN sans numéro au plan P) à Châtelet, RAVeL de Sambre et gare.

La Ville de Châtelet a proposé des variantes passant par les rues de Lausprelles et des Malagnes, par le Chemin Vert, les rues de la Citadelle et Montchevreuil. En dehors des problèmes de pentes (dénivelé de 35 m vers Châtelet et de 37 m vers Acoz, voir profil en long), cet itinéraire pose un problème de propriétés privées entre la rue des Malagnes et la rue de la Citadelle comme le confirme un document du cadastre examiné en réunion avec M. Leruth en date du 2.12.2013 et une visite de terrain par Chemins du Rail (à partir de la rue des Malagnes, un chemin vers la rue de la Citadelle barré et marqué « Chemin privé » et un chemin vers le Chemin Vert barré apparemment récemment).

Chemins du Rail se tient à la disposition de la commune pour un examen technique du tracé si ces problèmes fonciers peuvent être éclaircis.



Proposition actuelle - Variante 1A via la L138.

Km 4,875, PN sans numéro. Sur la ligne, défrichage moyen sur 3 m, pas d'abattage. Sous la couche herbacée et les feuilles, présence de ballast (à scarifier).

Un signal SF1 (bon état général, à repeindre) et, plus loin, une balise à un chevron (légère restauration, repeindre).

Km 4,785 env. : fin du défrichage, la ligne est exempte de végétation. Situation particulièrement favorable à l'établissement d'un Pré-RAVeL si l'on ne tarde pas.



29

Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse

Selon le plan P, deux PI non repérés sur le terrain passeraient ensuite sous la ligne. Ne semblent pas avoir d'incidence sur la stabilité de la plateforme. A vérifier à l'occasion.

Km 4,700, face à la route de Lausprelles (rue du Petit Floreffe): limite de communes Gerpennes-Châtelet.

La ligne s'écarte fortement vers la droite. Suivre la ligne au-delà de ce point ne semble pas souhaitable (on pénètre dans le domaine des usines et on ne voit pas d'issue facile à traiter pour un Pré-RAVeL). Il convient donc de s'engager à gauche pour rejoindre la N975. Courte rampe à créer vers la gauche pour rejoindre le niveau du sol adjacent. Dénivelé env. 1 m. Un conduit de 6 m. Ø 600 mm à placer dans le fossé de gauche.



Pour la suite, tracé à définir dans le terrain adjacent pour rejoindre la N975 à travers un bois sur env. 130 m. Statut foncier à définir. Cette proposition vise à utiliser au max. la L137 vu la sous-fondation en ballast existante et l'absence de végétation et à limiter au max. l'utilisation du terrain adjacent vu l'aspect foncier et la végétation.

Après 130 m, à gauche du terrain boisé, un mur sépare ce terrain de la N975 qu'il rejoint à angle droit. Le mur devrait être supprimé et une courte rampe devrait être créée pour rejoindre l'accotement de la N975.

Cette hypothèse dépend des accords possibles avec les propriétaires du terrain (Disteel-Porta ?) avec sans doute une clôture à ajouter.



30

Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse

<p><u>Autre hypothèse - Variante 1 B</u></p> <p><u>Création d'une piste cyclo-pédestre depuis le km 4.875 (PN sans numéro) le long de la N975.</u> L'espace est suffisant sur 175 m (face à la maison portant le n°219). Au-delà, obligation de reprendre dans le terrain boisé adjacent sur 200 m.</p> <p>Cette option laisse de côté les 200 m de ligne 137 que l'on pourrait utiliser et elle est moins favorable du point de vue de l'agrément des usagers (proximité du trafic).</p> <p><u>Ou alors reprise du terrain adjacent sur 200 m pour repousser le mur de 3-4 m vers la droite et aménagement en accotement de chaussée sur toute la longueur.</u></p>		
<p>À partir de ce point, on aborde une liaison en milieu principalement urbain. Voir le tableau de repérage pour les détails. En résumé, on rencontre successivement 6 zones :</p> <p><u>Zone 1 : le long de la N975 (env. 600 m)</u></p> <p>Un accotement est disponible sur toute la longueur sous réserve de problèmes de stationnement pour certains riverains et d'un rétrécissement à 2,3 m à la hauteur des Établissements Porta.</p>		
<p><u>Zone 2 : le long de la ligne 138 (470 m)</u></p> <p>Accord à trouver avec Infrabel.</p> <p>Un soutènement à prévoir à la hauteur du passage à niveau de Chamborgneau.</p>		

31

Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse

<p><u>Zone 3 : traversée de la N975 à Bouffioulx (330 m)</u></p> <p>Aménagement dans un petit parc public.</p> <p>Un rétrécissement à régler près du carrefour avec la rue de la Goulette et du pont sur la Biesme (quelques m³ de maçonnerie).</p> <p>Traitement de la traversée de la N975 et du chemin qui suit.</p>		
<p><u>Zone 4 : le long de la ligne 138 (2° partie, 600 m)</u></p> <p>Accord à trouver avec Infrabel.</p> <p>Trois rétrécissements à organiser.</p> <p>Aménagement du passage à niveau n°10 (passage pour piétons à cyclabiliser).</p> <p>Une variante par la rue des Potiats a été examinée mais pose un problème de rétrécissement /</p>		

32

Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse

Zone 5 : par les voiries entre la gare de Bouffioulx et le ring de Châtelet (1700 m)

Un passage délicat sur 120 m le long de l'avenue E. Vandervelde (N975) avec un tourne-à-gauche dans un tournant et en montée en direction de Châtelet.

Une agréable voie verte urbaine (rue des Coutures).

La rue du Beau-Moulin à mettre en SUL.

Intéressante traversée du centre commercial de Châtelet.

Pas d'aménagement à prévoir sinon de la signalisation.

Une variante par un sentier le long du chemin de fer a été abandonnées (largeur insuffisantes, travaux à prévoir).



Zone 6 : traversée du centre de Châtelet (900 m)

Cohérence de la signalisation pour les cyclistes à revoir.

Traversée du ring à organiser à la fin de la rue des Gravelles en profitant du feu de la rue du Pige.

Débouché sur la place de la Gare et sur le RAVeL de Sambre (liaisons vers Charleroi et Namur et futur EuroVelo 3 Trondheim – St-Jacques de Compostelle en cours de signalisation).



Ligne 138 Acoz - Châtelet – Synthèse



Fiche projet : 2.6

Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpennes

Le projet vise la prolongation du pré-RAVeL existant entre Acoz et Gerpennes afin de le connecter au centre-ville de Gerpennes (offrant ainsi un accès entre le RAVeL et les commerces, Horeca, parkings, etc.) et de compléter le réseau existant

Justification & description du projet

Gerpennes dispose d'un important potentiel de développement des modes doux sur son territoire. Parmi les atouts du territoire, citons le pré-RAVeL existant (2,3 km aménagés). Celui-ci permet actuellement de relier, par site propre, le village d'Acoz (depuis la rue de Moncheret) à Gerpennes (au niveau de la rue Lucien François). Ce tronçon connaît actuellement un beau succès auprès des gerpinnois et est assez fréquenté, essentiellement le week-end.



Vue sur le pré-RAVeL © S&A - 2015

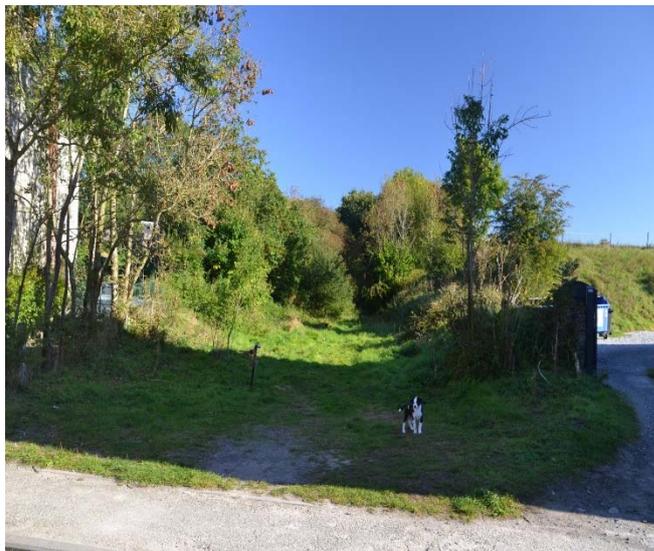
Malheureusement, ce tronçon reste encore très limité (en termes de longueur) et n'est relié à aucune autre liaison sécurisée pour les modes doux ne permettant dès lors pas de développer particulièrement les aspects de mobilité douce utilitaire. Pourtant de nombreuses possibilités existent via, notamment, le réaménagement des anciennes lignes SNCB :

- Ligne 137 permettant de relier Gerpennes à Mettet et de rejoindre la ligne L150A (Anhée – Aisemont) (Cf. fiche 1.3).
- Ligne 138 permettant de relier Gerpennes à Châtelet et de rejoindre ainsi le RAVeL 1 (Cf. fiche 2.5) ;
- Prolongation jusqu'au centre-ville (objet de la présente fiche).

La population et l'administration communale ont tout à fait conscience des atouts existants sur leur territoire communal et de la nécessité de disposer d'un réseau de cheminements doux sécurisés, de qualité et interconnectés

en vue de tirer tout le potentiel (touristique, économique, culturel, etc.) que de ce type d'infrastructure permet d'entrevoir (intermodalité, développement touristique, etc.).

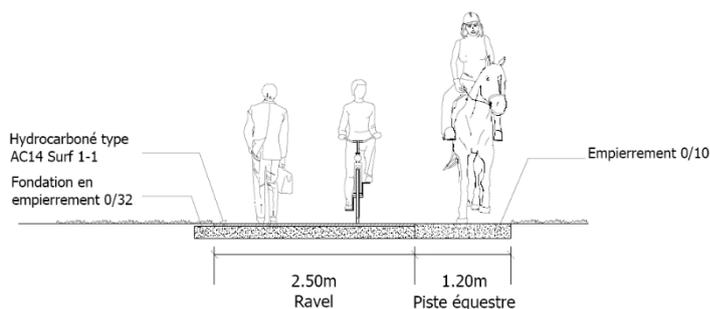
La présente fiche-projet concerne le prolongement du pré-RAVeL existant (ancienne ligne 138L) afin d'établir une connexion directe avec le centre-ville de Gerpinnes. Actuellement, le tronçon aménagé aboutit rue Lucien François, petite voirie située en pleine campagne et relativement éloignée du centre-ville. Le tronçon à aménager présente une longueur d'un peu plus de 600m et permettra à terme d'aboutir à quelques dizaines de mètres de la Place de la Scierie (au niveau de laquelle l'idée de créer un car-wash pour vélo avait notamment été émise) et des différents commerces et services de Gerpinnes.



Vue sur le futur accès à proximité de la Place de la Scierie © S&A - 2015

1. Sécurisation du lieu de départ actuel, rue Lucien François (voir PV des Groupes-projet)

2. Les principes d'aménagement sont identiques à ceux prévus au niveau de la ligne L137 (cf. fiche 1.3) et L138 (cf. fiche 2.5) c'est-à-dire, création d'une piste cyclo-piétonne d'une largeur de 2,5m en revêtement hydrocarboné, doublé d'une bande empierrée de 1,2m pour les cavaliers. Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de créer un tunnel d'environ 75m de



Coupe de principe de l'aménagement de la ligne L138 © S&A - 2015

longueur à mi-parcours du tronçon. En effet, à cet endroit une portion privée de l'assiette a été remblayée.

3. Arrivée Place de la Scierie (installation d'un Car-Wash vélo)

4. Projet « Gerpinnes-Hymie-Hanzine (fiche3.3) qui permettra de rejoindre le RAVeL de l'Eau d'Heure via Tarcienne.



Le projet vise également le réaménagement (place de stationnement, éclairage, etc.) et la sécurisation (dispositifs ralentisseurs de trafic, etc.) du lieu actuel de départ situé à la rue Lucien François (cf. photographies ci-dessous).



Accès existant rue Lucien François © S&A - 2015

A noter également la dimension patrimoniale et didactique du projet, le tracé présente notamment des affleurements géologiques (plissements) intéressants à valoriser.

Reportage photographique



Départ du pré RAVeL aménagé (rue Lucien François) vers Châtelet © FRW - 2015



Localisation du départ du RAVeL à Gerpines © S&A - 2015



Accès au futur RAVeL (rue Alfred Mangeot) et localisation du futur passage souterrain © S&A - 2015

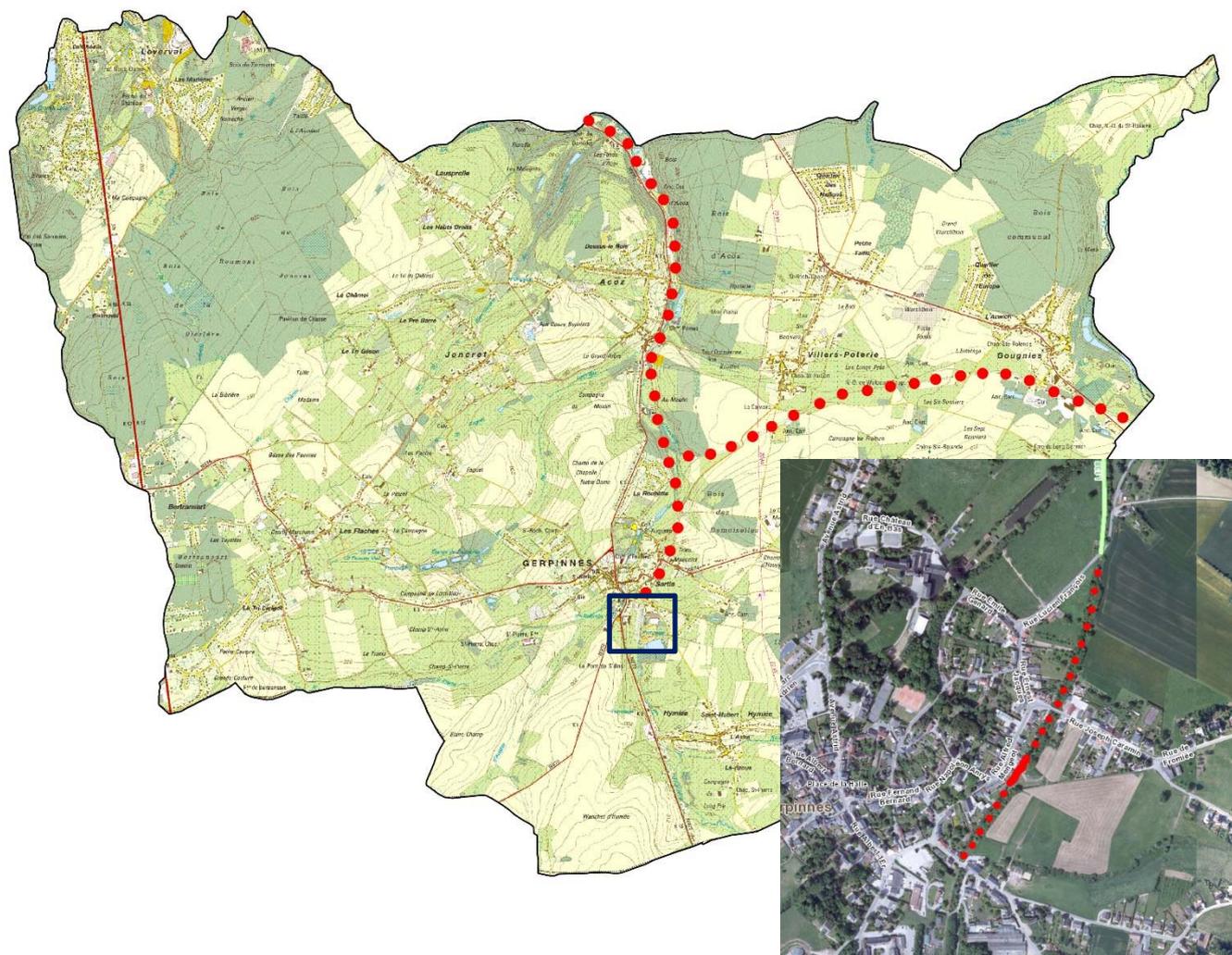


Arrivée Place de la Scierie © S&A - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpines
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



Thèmes

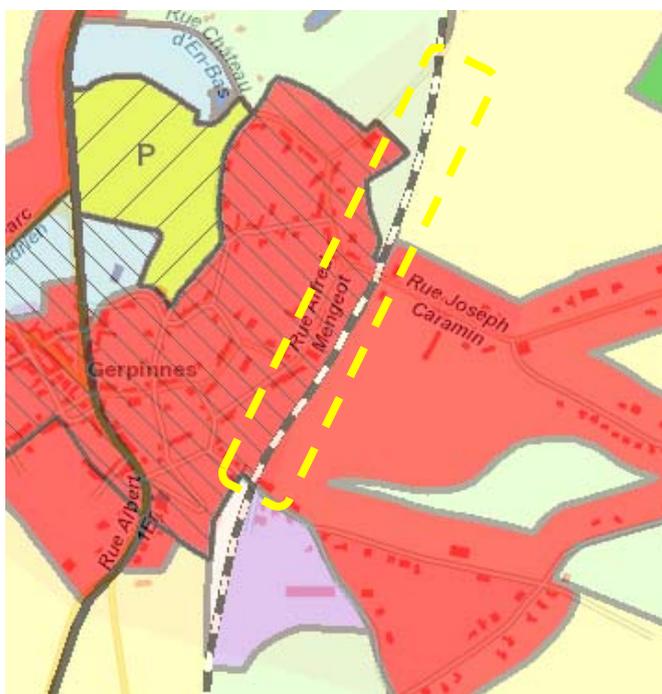
Environnement et patrimoine naturel – Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Mobilité – Culture, tourisme et folklore

Objectifs opérationnels

- 3 - Aménager des espaces « nature » en veillant à leur attribuer une dimension sociale, environnementale, écologique, économique et paysagère
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 12 - Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité
- 14 - Promouvoir et développer les initiatives de mobilité alternative sur le territoire
- 15 - Assurer l'accessibilité et la sécurité pour tous sur le territoire

- 16 - Mieux exploiter les atouts de l'entité en matière de liaisons douces de manière à renforcer les liens entre les noyaux urbanisés et utiliser ce réseau interconnecté comme vecteur de développement socio-économique
- 17 - Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité
- 19 - Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance
- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout
- 24 - Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité

Statut au plan de secteur



© SPW - DGO4 - 2015

Statut de propriété

Propriétaires privés et publics (SNCB). Il sera dès lors nécessaire de prévoir l'acquisition ou une convention de location avec les différents propriétaires.

Tâches à réaliser

- Etablir une convention de location entre la commune et le propriétaire des terrains concernés (SNCB/SPW/Privés) et/ou si nécessaire expropriation
- Engagement d'un auteur de projet pour la réalisation des plans d'aménagement
- Réalisation des divers travaux d'aménagement prévus dans le projet

- Réalisation du balisage et de la signalétique (directionnelle, touristique, etc.)
- Entretien du réseau et des infrastructures

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.3 : Création d'un Ravel entre Acoz et Mettet
- FP 2.5 : Création d'un RAVel entre Acoz et Châtelet
- FP 3.3 : Création d'une liaison douce entre Gerpinnes, Hymiée et Hanzinne
- FP 3.33 : Aménagement de la gare des bus et de l'accès au RAVel à Acoz en espace intermodal
- FP 3.51 : Création d'une aire de pique-nique et d'une zone de détente le long du Ravel à Gougnyes
- FPR 19 : Mobilité et accessibilité du territoire
- FPR 28 : Mise en valeur du patrimoine

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'utilisation des modes doux → Diminution de l'utilisation des transports motorisés ➤ Découverte de l'environnement (tourisme) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ RAVel = Lieu de rencontre → Renforcement de la cohésion sociale ➤ Développement des loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire notamment au niveau touristique ➤ Amélioration de l'accessibilité aux commerces et Horeca ➤ Liaison au réseau RAVel belge 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Possibilités de valorisation du patrimoine ferroviaire et naturel (plissements) de l'entité

Indicateurs de résultats

- Longueur de voies lentes aménagées
- Fréquentation du réseau (ex. comptage cyclistes)

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Plan Investissement Communal / Amélioration du cadre de vie /
- DGO2 – Chartes de mobilité, expérience d'intermodalité, mise en œuvre des PCA
- DGO3 – Développement Rural
- Commissariat général au tourisme (CGT) – Equipements touristiques
- Fonds propres commune

Programme de réalisation et priorités

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Aboutissement des conventions de location / Expropriations éventuelles

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Projet ayant fait l'objet d'une demande dans le cadre de la programmation 2014 – 2020 des fonds structurels (FEDER) mais n'ayant pas abouti
- Ligne 138 (pré-Ravel entre Acoz et Gerpennes)
- Une étude détaillée des tronçons (Châtelet – Gerpennes – Mettet a été réalisée et finalisée en janvier 2014 par l'asbl les Chemins du Rail (Accord de principe des 3 communes pour créer un réseau cyclable)

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO2, DGO3
- Commissariat Général au Tourisme
- Associations locales
- Partenaires privés éventuels (PPP)

Annexes

- Esquisse voir Fiche 1.3

Fiche projet : 2.7

Aménagement des voiries et venelles dans le bas du centre historique de Gerpennes

Le projet vise la création d'un réseau interconnecté de liaisons piétonnes dans le centre de Gerpennes (partie basse du village) en vue d'accroître l'attractivité touristique de la commune et de favoriser les déplacements doux de type utilitaires et de loisirs.

Justification & description du projet

Les réunions de consultation de la population ont permis de mettre en évidence l'importance pour les citoyens du développement de la mobilité douce que ce soit tant en matière de déplacements utilitaires (faire ses courses, aller à l'école, etc.) que de déplacements liés aux loisirs ou au tourisme (et donc parallèlement économique). C'est de cette optique qu'est née l'idée de créer un réseau de cheminements piétons continu, agréable et sécurisé à Gerpennes pouvant en outre être considéré comme un nouveau produit touristique à l'instar de certaines communes (Durbuy).

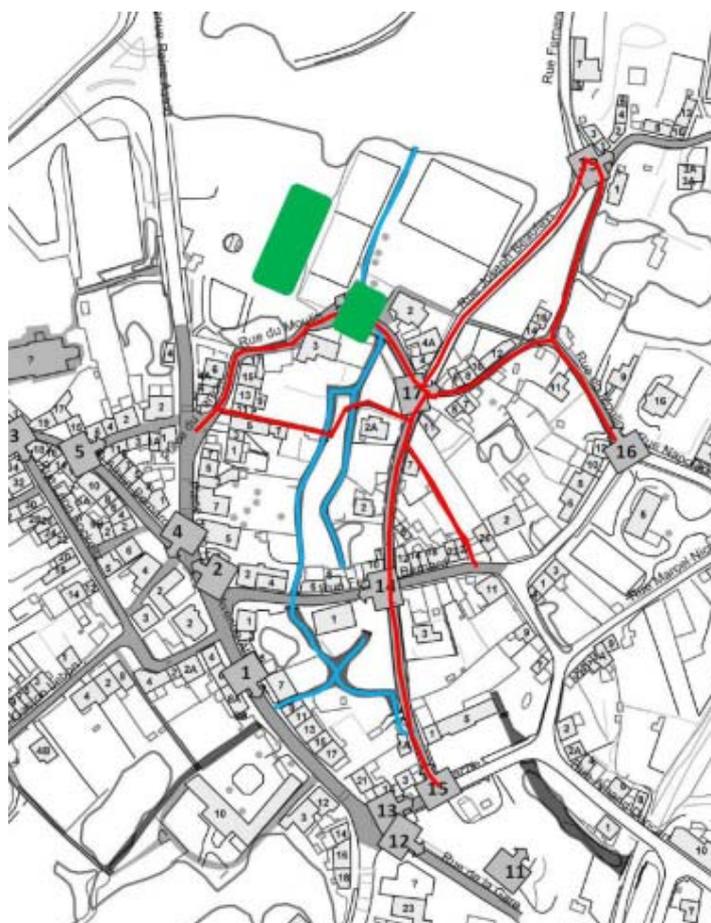
Le projet envisagé est similaire au projet 1.1 visant la création d'un réseau interconnecté de liaisons piétonnes dans la partie haute du centre historique et viendra à terme utilement compléter ce dernier. Les objectifs poursuivis par le projet sont nombreux :

- développement touristique et donc parallèlement économique ;
- mise en valeur du patrimoine historique (architecture des maisons, venelles, etc.). Parmi les éléments à valoriser citons notamment le moulin, le bief, la Fontaine du Culot, le château d'En Haut (administration communale), etc. ;
- développement de la mobilité douce utilitaire (par exemple : faire ses courses à pied) ;
- etc.

Actuellement, à l'instar de la partie haute de la ville, certains tronçons de voirie et/ou venelle sont abimés, non éclairés, manquent de cohérence urbanistique, manquent de signalisation adéquate, etc. ce qui ne facilite et n'incite pas leur utilisation.

Les voiries et venelles envisagées pour la réalisation du projet ont d'ores et déjà été déterminées par la population et la CLDR. Elles sont reprises sur la carte ci-après.





Voiries et venelles concernées par le projet © FRW – 2015

Les aménagements souhaités par la population et la CLDR sont les suivants :

- création d'espace partagé ;
- ruelles pavées plutôt que goudronnées (s'inspirer notamment de ce qui a été réalisé à Durbuy) ;
- intervention sur les écoulements d'eau ;
- éclairage (notamment en sous-sol + réflexion sur la possibilité d'installer des détecteurs de mouvement) ;
- intégration de la signalisation ;
- utilisation de matériaux durables.

Au-delà des aspects purement liés à la mobilité, le projet trouve également sa justification dans :

- Le développement touristique (tourisme d'un jour) ;
- L'amélioration de la convivialité au sein du périmètre (création de lieux de rencontre) ;
- L'amélioration du cadre de vie pour les habitants.

L'ensemble des éléments cités ci-dessus justifie donc pleinement le réaménagement complet des voiries, chemins et venelles de la partie basse du centre de Gerpennes. A noter que le projet faisant l'objet de la présente fiche s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle du centre et visant à améliorer et développer les activités de tout ordre au sein de celui-ci.

Reportage photographique



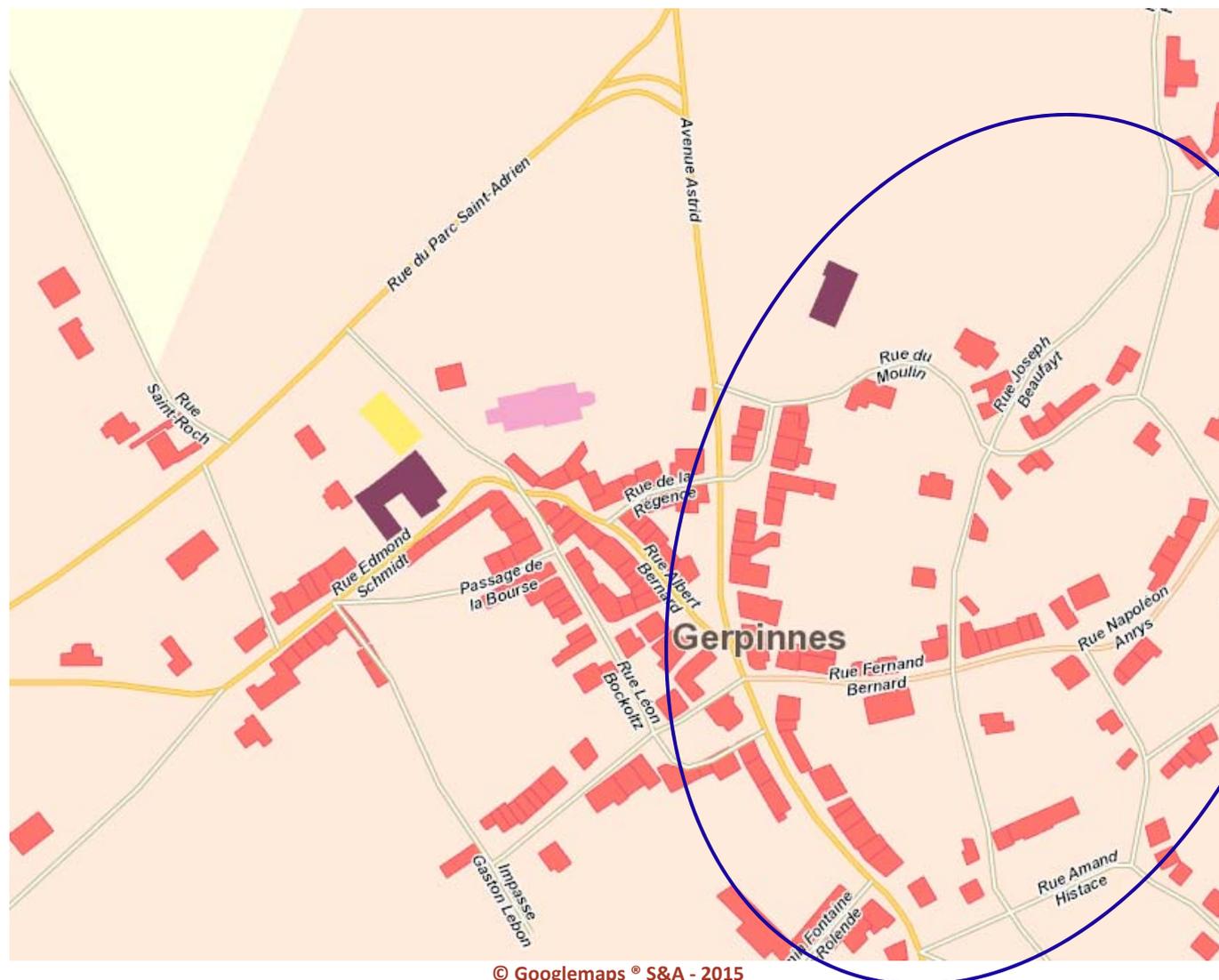
Vues sur quelques voiries et venelles de la partie basse de Gerpennes © FRW – 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpennes
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation

Les cheminements concernés se trouvent en plein cœur de village de Gerpinnes (partie basse du centre)



Thèmes

Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore – Mobilité – Economie et agriculture

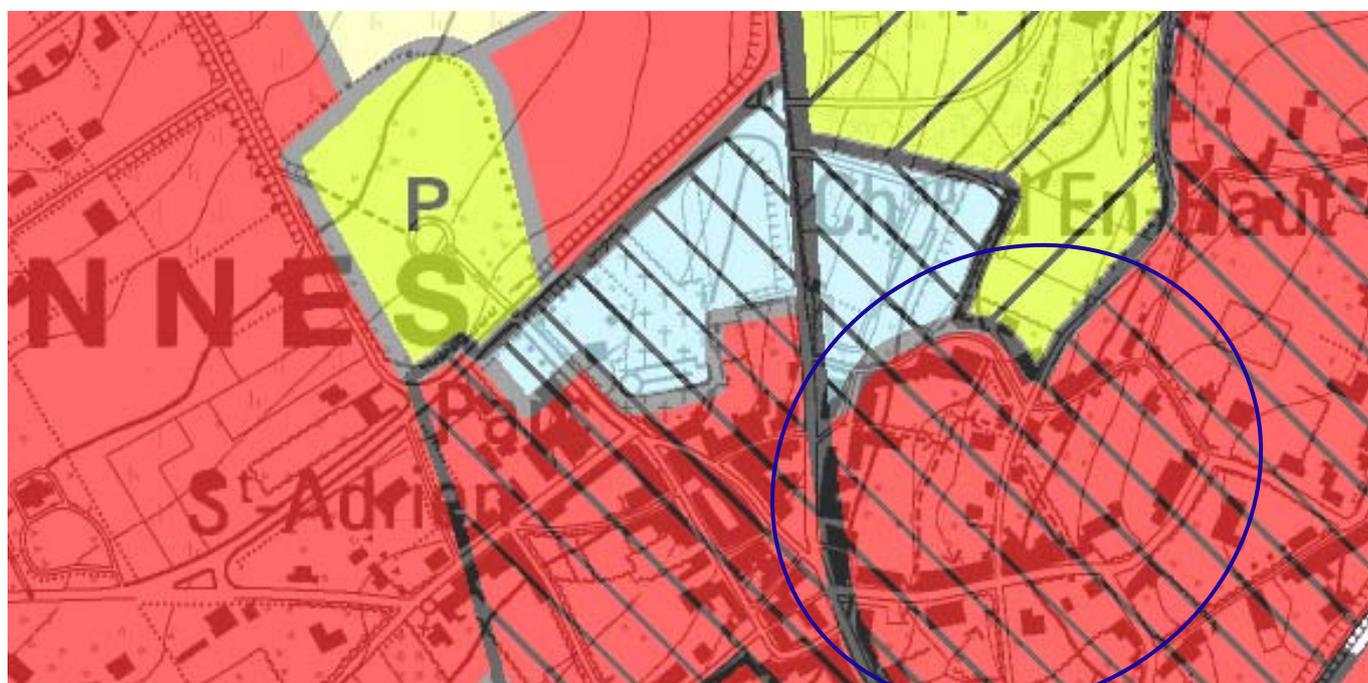
Objectifs opérationnels

- 14 - Promouvoir et développer les initiatives de mobilité alternative sur le territoire
- 15 - Assurer l'accessibilité et la sécurité pour tous sur le territoire
- 16 - Mieux exploiter les atouts de l'entité en matière de liaisons douces de manière à renforcer les liens entre les noyaux urbanisés et utiliser ce réseau interconnecté comme vecteur de développement socio-économique

- 17 - Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité
- 18 - Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux
- 19 - Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance
- 21 - Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire
- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout
- 24 - Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité

Statut au plan de secteur

Essentiellement zone d'habitat couverte par un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique



© SPW - DGO4 - 2016

Statut de propriété

Propriété publique (commune de Gerpinnes)

Tâches à réaliser

- Avoir une réflexion sur la signalétique (éléments d'intérêt, balisage, etc.) → réalisation d'un plan de signalisation
- Avoir une réflexion sur l'éclairage public → réalisation d'un plan lumière
- Réaliser les plans en concertation avec la population et les acteurs concernés (riverains, associations, commerçants, etc.)

- Rechercher des subsides
- Réaliser les travaux d'aménagement et les diverses opérations matérielles de terrain
- Entretien des aménagements

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.1 : Aménagement de liaisons piétonnes dans le haut du centre historique de Gerpennes et mise en valeur du vieux cimetière
- FP 2.2 : Création d'un espace de convivialité Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 2.6 : Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpennes
- FP 3.3 : Création d'une liaison douce entre Gerpennes, Hymiée et Hanzinne
- FP 3.10 : Aménagement d'un cheminement sécurisé entre Fromiée et Gerpennes
- FP 3.12 : Rénovation et mise en valeur des deux tours du Château d'En-Haut à Gerpennes
- FP 3.24 : Aménagement d'un cheminement sécurisé entre Bertransart et Gerpennes
- R 6 : Aménagement et embellissement des villages
- R 15 : Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants
- R 19 : Mobilité et accessibilité du territoire
- R 22 : Développement des trottoirs et pistes cyclables
- R 23 : Sécurisation et aménagement des voiries
- R 25 : Développement touristique grâce à sa proximité avec les pôles urbains
- R 27 : Amélioration de la signalétique
- R 28 : Mise en valeur du patrimoine

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'objectif du projet est de favoriser les déplacements doux et ce, au détriment des déplacements motorisés ➤ Possibilité de développer l'intermodalité ➤ Utilisation de matériaux durables 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les espaces publics de qualité invitent à la convivialité et permettent de renforcer les liens sociaux et les échanges ➤ La création d'espaces publics de qualité permet de renforcer le sentiment d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité du territoire permettant d'envisager des retombées sur l'économie locale (tourisme, Horeca, commerces, etc.) ➤ Création d'une attraction touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet vise la valorisation d'éléments du patrimoine bâti, historique et folklorique de la commune. L'impact est dès lors positif

Indicateurs de résultats

- Nombre et longueur des tronçons aménagés
- Nombre de panneaux directionnels et d'informations installés
- Fréquentation des commerces, attractivités touristiques, etc.

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Programme triennal / Amélioration du cadre de vie / Sécurisation des quartiers urbains / Abords des bâtiments publics / Plan air-climat
- DGO2 – Chartes communales de mobilités et expériences pilotes / Plan communaux de Mobilité
- DGO3 – Développement Rural / Espaces verts
- DGO4 – Restauration des monuments classés / Petit Patrimoine Populaire Wallon
- CGT – Commissariat général au Tourisme
- Commissariat général au tourisme (CGT) – Equipements touristiques
- Fonds propres commune de Gerpennes

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Phasage du projet – Priorisation des aménagements (fonction de la fréquentation, de la sécurité, de l'état sanitaire de certains tronçons, etc.)

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Réflexions menées dans le cadre de l'appel à projet FEDER programmation 2014 – 2020.
- Réfection du Pont du Culot au printemps 2015

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO2, DGO3, DGO4
- CGT
- Syndicat d'Initiative
- Associations locales, commerçants et riverains

Fiche projet : 2.8

Aménagement d'un cheminement sécurisé entre le quartier de l'Europe et le centre de Gougnyes

Le projet vise la création d'une liaison douce sécurisée entre l'un des quartiers excentrés parmi les plus importants de l'entité et le village voisin de Gougnyes.

Description & justification du projet

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les modèles d'urbanisation peu durable qui ont été utilisés ces dernières décennies sur le territoire communal de Gerpinnes. Parmi ceux-ci, rappelons que la commune a vu se développer au cours des années plusieurs quartiers isolés (sept quartiers dénombrés) des centres villageois originels. Ce mode d'urbanisation a bien évidemment pour conséquences d'induire des problèmes en termes de mobilité, d'efficience énergétique ou encore d'impacts paysagers.

Outre ces aspects, il y a également lieu de prendre en compte les conséquences sociétales qu'entraîne ce type d'urbanisation. En effet, selon les autorités communales et les citoyens ayant participé aux diverses consultations de la population, il apparaît que bon nombre des habitants de ces quartiers particuliers s'intéressent et participent peu à la vie locale (monde associatif, folklore, économie locale, etc.). Ceux-ci sont devenus au fil des ans de véritables « quartiers dortoir » au sein desquels le sentiment d'appartenance à l'entité est pratiquement inexistant.

Le quartier de l'Europe, pourtant situé à quelques centaines de mètres à peine du cœur de village de Gougnyes, est pleinement touché par ce phénomène. Ceci peut en partie être expliqué par l'absence de liaison physique douce sécurisée entre les deux noyaux. En effet, actuellement la seule possibilité pour rejoindre le centre villageois de Gougnyes au départ du quartier de l'Europe consiste à longer une voirie régionale (N573) rectiligne, (ce qui implique des vitesses excessives) à



Vue sur la N573

forte charge de trafic et dépourvue d'aménagements sécuritaires (trottoirs et pistes cyclables).

La présente fiche-projet prévoit la création d'une nouvelle liaison physique forte et sécurisée afin de sortir ce quartier de son isolement et parallèlement de développer la mobilité douce utilitaire sur le territoire (accès vers l'école, l'épicerie, l'église, la salle, etc.).

Les réflexions issues de la consultation ont permis de dégager deux tracés distincts pour la réalisation de ce cheminement cyclo-piéton qui devra nécessairement présenter une largeur minimum de 1,5m. Ces tracés sont présentés ci-dessous.



Vue sur les deux tracés envisagés © FRW - 2015

Ces tracés présentent l'avantage de :

- rejoindre tous deux un accès existant au bois communal au niveau du Chemin de l'Etang Marcelle. (cf. photo ci-contre).
- de pouvoir en grand partie être réalisé sur des terrains communaux (le bois est entièrement propriété communale).



Notons enfin :

- qu'une réflexion sur l'éclairage devra être menée lors de la conception du projet pour veiller à la sécurisation du cheminement ;
- que si le tracé coupant à travers le bois devait être choisi (tracé 1), une réflexion devra être menée afin d'envisager la création connexe d'un parcours VITA (cf. FP 3.21).

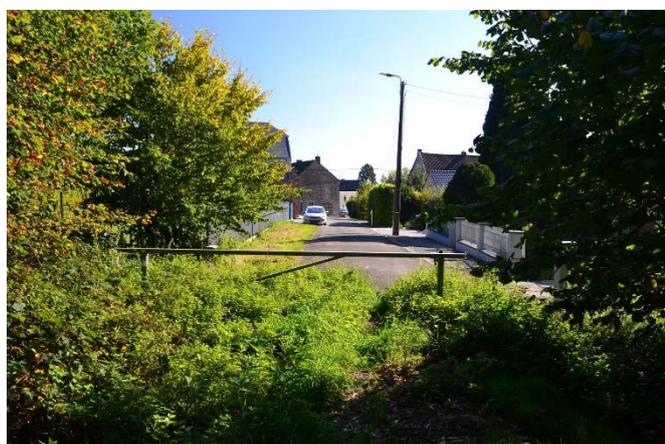
Reportage photographique



Entrée du sentier à partir du quartier de l'Europe (tracé 2) et bord de la N573© ® S&A – 2015



Bord de la N573 et entrée du sentier à partir du Chemin de l'Etang Marcelle© ® S&A- 2015



Entrée du sentier à partir du Chemin de l'Etang Marcelle© ® FRW - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpennes
- Réunions d'Information et de Consultation
- Groupes de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



© Googlemaps® S&A - 2016

Thèmes

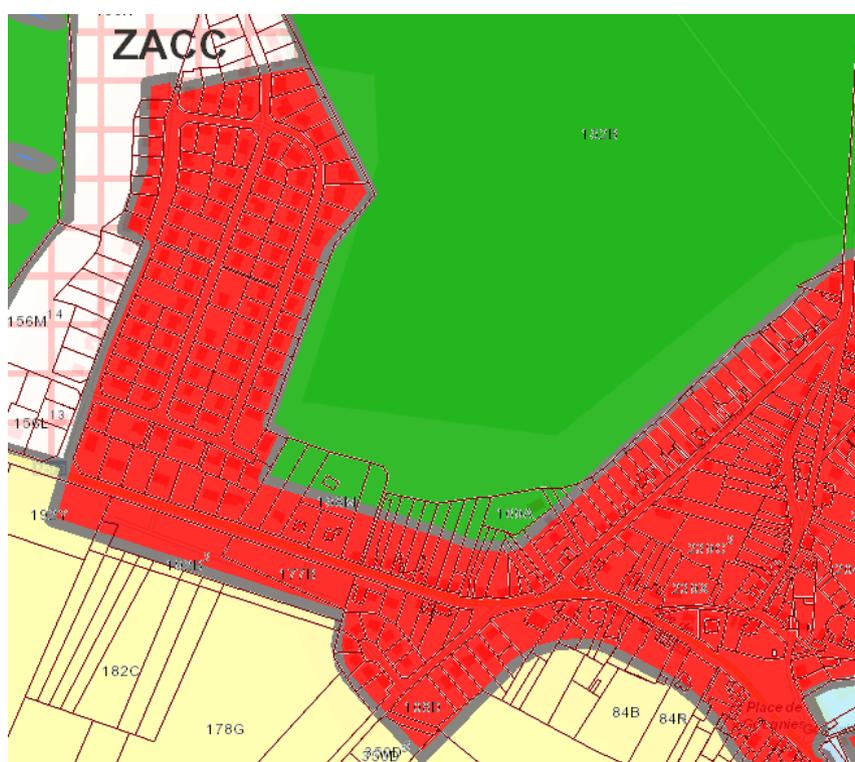
Identité, convivialité et communication – Mobilité

Objectifs opérationnels

- 13 - Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités
- 14 - Promouvoir et développer les initiatives de mobilité alternative sur le territoire
- 15 - Assurer l'accessibilité et la sécurité pour tous sur le territoire
- 16 - Mieux exploiter les atouts de l'entité en matière de liaisons douces de manière à renforcer les liens entre les noyaux urbanisés et utiliser ce réseau interconnecté comme vecteur de développement socio-économique
- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout
- 24 - Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité

Statut au plan de secteur

Majoritairement en zone forestière et quelque partie en zone d'habitat



© SPW - DGO4 - 2016

Statut de propriété

Commune de Gerpinnes pour la majeure partie du périmètre → Eventuelle acquisition à prévoir



En rouge, domaine de la commune de Gerpinnes, PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Tâches à réaliser

- Choix du tracé
- Le cas échéant : Acquisition / dossier d'expropriation
- Recherche de subsides
- Engagement d'un auteur de projet pour la réalisation des plans d'aménagement
- Réalisation des travaux d'aménagement
- Placement des panneaux d'information
- Entretien du réseau (commune, SPW, associations locales, etc.)

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 3.21 : Création d'un parcours VITA
- FP 3.34 : Aménagement d'un cheminement sécurisé entre Villers-Poterie et Gougnyes
- FP 3.48 : Création d'un espace intergénérationnel dans le quartier de l'Europe à Gougnyes
- R 10 : Renforcement des liens entre les quartiers isolés et les noyaux urbanisés
- R 15 : Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants
- R 21 : Entretien et promotion des sentiers

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La réhabilitation, la sauvegarde et l'entretien des sentiers sont des moyens de remettre la marche à pied au goût du jour dans un contexte où la pression de la voiture est de plus en plus forte. La mise en œuvre de liaisons sécurisées et confortables pour les modes doux dans une philosophie intermodale (notamment en connectant les sentiers, itinéraires cyclables et autres avec l'offre en transport en commun) favorisera un changement dans les comportements modaux des habitants. ➤ Les sentiers constituent un moyen de faire découvrir l'entité aux habitants sous un angle différent de celui qu'ils ont pris pour habitude d'adopter. En effet, ils offrent une échelle d'approche différente des paysages et font prendre à tout-un-chacun l'importance de préserver l'environnement, la nature et les paysages. ➤ Les sentiers constituent un potentiel important en matière d'étude du milieu pour les plus jeunes. Ils offrent un cadre d'apprentissage grandeur nature pour les élèves et peuvent donc facilement servir de support didactique pour un projet scolaire portant sur l'environnement, la nature, les paysages, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apport d'une amélioration du cadre de vie par l'aménagement de différents espaces de convivialité le long des sentiers ➤ La création de liaisons pédestres et cyclables constitue parfois un moyen de désenclaver un quartier ou un hameau et d'assurer une connexion rapide et sécurisée vers le centre du village où se regroupent souvent les commerces et services. ➤ La création de ces liaisons permet un déplacement peu coûteux et sain. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité touristique du territoire ➤ Les sentiers sont souvent un vecteur de développement économique local. Certes à petite échelle mais pour un village rural, les chemins et sentiers peuvent avoir des répercussions sur les commerces locaux et sur le dynamisme local. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sans objet

Indicateurs de résultats

- Fréquentation du cheminement créé

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Programme triennal / Amélioration du cadre de vie
- DGO3 – Développement Rural
- Commissariat général au tourisme (CGT) – Equipements touristiques
- Fonds propres commune de Gerpennes

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Besoins et demandes des futurs utilisateurs

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Réflexion menée par le par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (cf. annexe 1)

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3
- Associations locales (exemple comité de quartier) et riverains

Fiche projet : 2.9

Création d'un réseau de sites naturels géré par les associations locales

Création d'un grand réseau de sites interconnectés en vue de la protection et du développement de différents milieux via une gestion par les associations locales et acteurs locaux. Ces sites pourront être situés en propriétés communales, publiques ou gérés via des collaborations avec des propriétaires privés.

Justification du projet :

« Avec une structure écologique principale occupant plus du tiers (37,84 % soit 1782,40 hectares) de la superficie du territoire, Gerpennes est une commune ayant un patrimoine vert bien développé. En effet, celui-ci est composé de différents milieux (bois, carrières, vergers, prairies, étangs, etc.) dont l'état de conservation est, pour la plupart d'entre eux, correct. Cela ne manquera certainement pas d'attirer et d'accueillir une biocénose hétéroclite et spécifique à chacun de ces milieux. » (*Conclusions de OBERWEIS W. « Contribution à l'élaboration d'une base de données SIG du réseau écologique de la commune de Gerpennes » / 2015*)

Le territoire gerpinnois compte actuellement très peu de zones protégées et reconnues : une zone Natura 2000 (0,08 hectares), une cavité souterraine d'intérêt scientifique, une réserve naturelle domaniale et 9 sites « de grand intérêt biologique » (SGIB). Le projet permettrait de veiller au développement et à la protection de sites naturels sur la commune, et éventuellement une reconnaissance de ce réseau - ou partie - en réserve naturelle.

La création d'un réseau de sites interconnectés et le renforcement du maillage écologique permettrait de créer un véritable réseau écologique sur la commune pour différentes espèces de faune et de flore.

En outre, la mise en place de ce projet permettrait l'implication et la mobilisation citoyenne et associative ainsi que la création de projets pédagogiques et touristiques.

Description du projet :

Ce projet se subdivise en 4 volets distincts : la création d'un lieu fédérateur pour les citoyens bénévoles via le classement du site de l'étang Tri Marie Lineau à Gerpennes en Zone Humide d'intérêt Biologique (1), le développement de nouveaux projets de préservation et de restauration de sites naturels sur la commune (2), la reconnaissance et le classement de ces sites (3), la mise en place d'activités pédagogiques et touristiques (4) et, finalement, le renforcement du maillage écologique en fonction des espèces identifiées (5).

1. Création d'un lieu fédérateur à l'étang Tri Marie Lineau à Gerpennes

Cet étang, zone humide à l'état naturel situé en zone centrale du réseau écologique, est géré par l'ASBL Gerpennes Environnement (qui en est propriétaire), le PCDN et Terra Nostra Gerpennes. Les saules colonisant l'assiette de l'étang et, à terme, risquant de l'assécher complètement et de le faire disparaître, les bénévoles ont dessouché une centaine de jeunes saules envahissants grâce à la puissance d'un cheval de trait. Les travaux de rénovation et de restauration se poursuivent.

« L'étang Tri Marie Lineau est un étang forestier s'étendant sur une superficie d'une quinzaine d'ares. Cet étang est un des principaux sites de reproduction de la grenouille rousse en pays gerpinois. Il comprend une partie marécageuse et une partie en eau plus profonde. Les rives de l'étang du côté nord et du côté est sont bordées de saules et d'aulnes sauvages. Ces essences d'arbres, typiques des milieux humides, attirent certaines espèces d'oiseaux tels que le tarin des aulnes, le pouillot véloce et plusieurs espèces de fauvettes. » (ASBL Terra Nostra Gerpennes).

Le premier volet de ce projet consiste à obtenir un statut de protection pour l'étang Tri Marie Lineaux de Gerpennes (classement du site en Zone Humide d'Intérêt Biologique – démarches en cours) afin de créer un lieu permettant de fédérer les citoyens bénévoles. Un site qui permettra d'illustrer que les actions citoyennes mises en place sont bénéfiques pour le développement de la biodiversité et de développer la fierté de ces nombreux gestionnaires. Prévoir l'acquisition de l'étang par la Commune de Gerpennes ou une convention d'occupation avec l'ASBL Gerpennes Environnement.

2. Restauration et préservation de sites naturels

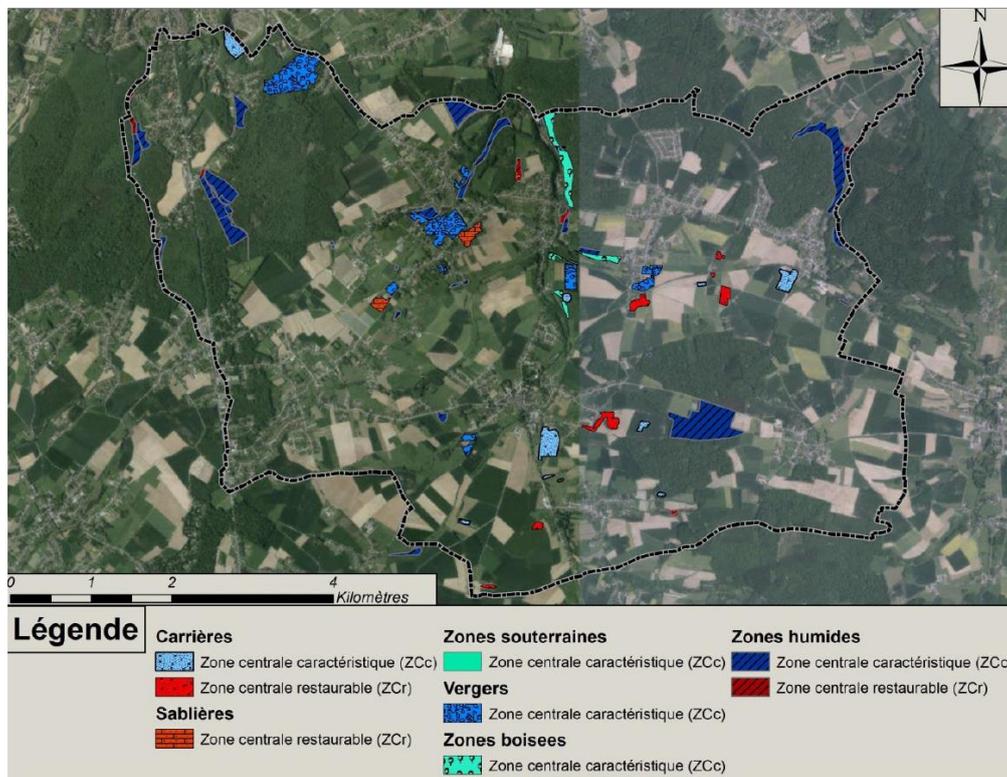
Le deuxième volet de ce projet est de développer d'autres projets de restauration et de préservation de sites naturels sur la commune en vue de créer un réseau écologique composé d'espaces (faune et flore) différents. Pour cela, il sera nécessaire d'identifier les sites naturels potentiels, de juger de la capacité d'action et de la mobilisation citoyenne, d'établir les collaborations nécessaires selon le statut de propriété et d'assurer la gestion du site.

a) Identification des sites naturels

Travailler sur les « zones centrales » (cartographie PCDN du réseau écologique) et en priorité sur les 10 sites de grand intérêt biologique (SGIB).

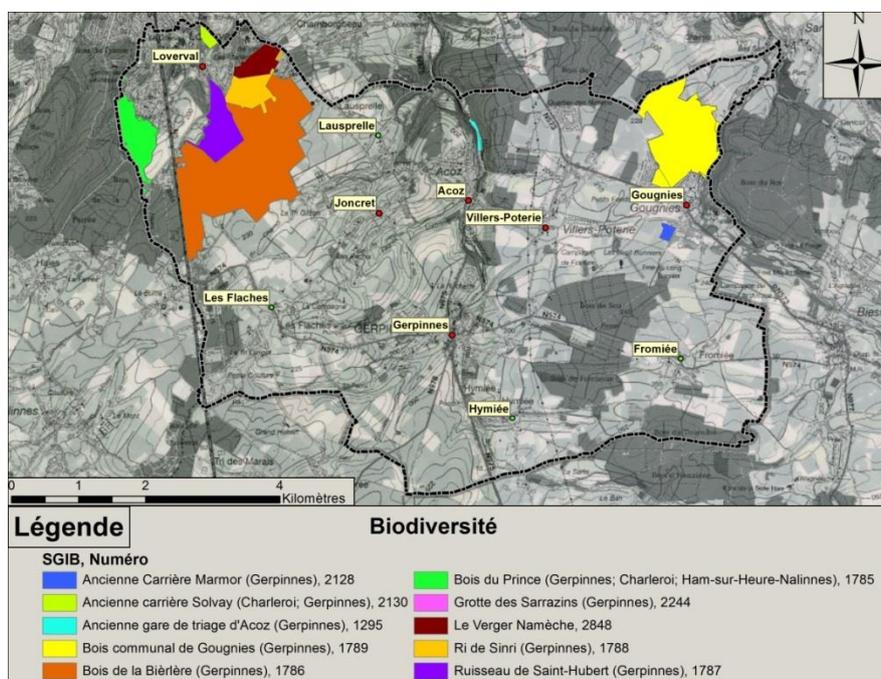
Déterminer la présence, pour chacun des sites, de faune et de flore intéressante à protéger et à développer en s'appuyant sur les nombreuses études existantes.

Différents sites ont d'ores et déjà été cités lors des consultations citoyennes : Grottes des Sarrazins à Loverval, Fossé Clément à Hymiée, Carrière Marmor et Four à chaux à Gougny, « Petit Floreffe » et la zone humide le long du ruisseau rue Trieu du Charney à Lausprelle.



Les zones centrales de la commune de Gerpinnes / OBERWEIS W. « Contribution à l'élaboration d'une base de données SIG du réseau écologique de la commune de Gerpinnes » / 2015

Le classement d'un espace en zone centrale a été déterminé par William OBERWEIS dans le cadre de son stage de fin d'étude option agronomie à l'Administration communale de Gerpinnes et validé par l'agent DNF, Monsieur Baily. Elle reprend les carrières, sablières, zones boisées, zones souterraines, zones humides et les vergers dont l'indice de naturalité est supérieur à 60.



Les SGIB recensés sur le territoire de la commune de Gerpinnes / OBERWEIS W. « Contribution à l'élaboration d'une base de données SIG du réseau écologique de la commune de Gerpinnes » -

2015

b) Capacité d'action

Après avoir identifié les sites potentiels, il faudra vérifier si des actions sont possibles sur ces sites : l'Homme peut-il favoriser son développement ? Les associations et citoyens peuvent-ils agir, en tenant compte de leurs compétences respectives et complémentaires ?

« Les zones centrales répertoriées constituent un avantage en termes de biodiversité. Il serait judicieux de mettre en place des plans de protection et, lorsque cela s'avère nécessaire, de restauration pour ces zones sensibles. Ces plans pourraient faire l'objet d'une étude complémentaire à celle-ci, où chaque site serait analysé en profondeur afin de déterminer les meilleures actions en vue de leur conservation. »
(Conclusions de OBERWEIS W. « Contribution à l'élaboration d'une base de données SIG du réseau écologique de la commune de Gerpinnes » / 2015)

c) Mobilisation des publics

Il faudra ensuite réfléchir à la mobilisation citoyenne autour de cette faune et de cette flore. Certaines espèces sont intéressantes pour la biodiversité ou pour des scientifiques, mais peu « mobilisatrices » pour les citoyens. Exemple : il est plus facile de mobiliser les citoyens pour la protection d'un oiseau que d'une espèce de puceron, pour une orchidée que pour du lichen.

En fonction des publics également, car ce projet s'adresse aux écoles, aux mouvements de jeunes, aux associations et à tous les citoyens dans une optique intergénérationnelle et en portant une attention particulière aux publics fragilisés.

d) Statut de propriété

Selon le statut de propriété de ces sites naturels, il faudra établir les collaborations nécessaires avec les propriétaires, en particulier avec les propriétaires privés.

Par facilité, les premières actions se dérouleront prioritairement sur des propriétés communales. A prévoir, l'acquisition de sites par la Commune afin d'assurer leur protection.

e) Gestion

Gestion écologique de ces sites par les citoyens et associations locales (actions de protection) via la mise en place de « comités de gestion » veillant à la pérennité et au suivi des projets.

Il pourrait également s'agir d'une collaboration avec une ASBL existante qui a cette mission dans ses statuts, ou via la création d'une ASBL possédant des moyens financiers et humains permettant la gestion des sites naturels.

3. Reconnaissance et classement

Le troisième volet de ce projet consiste à accroître le nombre de sites naturels reconnus et protégés sur la commune.

Certains sites naturels pourront faire l'objet d'une procédure de reconnaissance (classement).

4. Création de projets pédagogiques et touristiques

Le quatrième volet de ce projet prévoit la mise en place d'actions de sensibilisation, de projets pédagogiques et de valorisation touristique sur les sites naturels.

a) Sensibilisation

Mise en place d'actions de sensibilisation.

b) Projets pédagogiques

Installation de panneaux didactiques.

Organisation d'activités didactiques (enfants, adultes...).

Mise en place de projets éducatifs et pédagogiques (écoles, mouvements de jeunesse...).

c) Offre touristique

Organisation de visites avec un guide.

5. Renforcement du maillage écologique

Le cinquième volet de ce projet consiste au renforcement du maillage écologique en fonction des espèces identifiées.

« Afin de garantir la pérennité du maillage écologique actuel, des actions de communication et de sensibilisation auprès des différents acteurs (agriculteurs, particuliers, etc.) pourraient être entreprises. En plus de la semaine de l'arbre déjà bien intégrée dans les mœurs, des événements à caractère didactique pourraient être organisés dans le cadre du PCDN auprès, notamment, des écoles. » (*Conclusions de OBERWEIS W. « Contribution à l'élaboration d'une base de données SIG du réseau écologique de la commune de Gerpinnes » / 2015*)

Reportage photographique :



Etang Tri Marie Lineaux à Gerpinnes

Origine de la demande :

- Commune de Gerpinnes ;
- Réunions d'Information et de Consultation ; Groupes de Travail ;
- Commission Locale de Développement Rural ;
- Plan Communal de Développement de la Nature.

Localisation :

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal.

Thèmes :

Environnement et Patrimoine naturel – Aménagement du territoire – Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore

Objectifs opérationnels :

- 1 – Pérenniser les actions environnementales et en faveur de la nature actuellement menées sur le territoire et en développer de nouvelles ;
- 2 – Développer/étoffer le réseau de sites bénéficiant d'un statut de protection sur l'entité et protéger les sites existants ;
- 3 – Aménager des espaces « nature » en veillant à leur attribuer une dimension sociale, environnementale, écologique, économique et paysagère ;
- 4 – Doter la commune d'une vision à long terme en ce qui concerne l'aménagement de son territoire via la mise en place d'outils adéquats (SCC, PCA, etc.) ;
- 7 – Organiser et développer davantage d'activités pour les enfants, pour les adolescents ainsi que pour les seniors ;
- 8 – Développer des activités et projets intergénérationnels ;
- 10 – Développer et améliorer la politique de soutien des associations locales (aide logistique, financière, etc.) et les collaborations entre ces dernières ;
- 13 – Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités ;
- 17 – Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité ;
- 18 – Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux ;
- 19 – Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance ;
- 23 – Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout ;
- 24 – Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité.

Statut au plan de secteur :

- A préciser / variable selon la localisation.

Statut de propriété :

- Public et privé

Tâches à réaliser

- Priorisation des sites identifiés ;
- Collaboration avec les propriétaires ;
- Mise en oeuvre.

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP R.1. Valorisation et soutien aux acteurs locaux et citoyens œuvrant pour l'environnement ;
- FP R.2. Protection des milieux naturels ;
- FP R.3. Protection des milieux humides.

Impacts :

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none">➤ Protection des sites (faune et flore)➤ Développement de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none">➤ Implication citoyenne intergénérationnelle dans un projet commun et impliquant le public fragilisé ;➤ Mise en relation des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none">➤ Offre touristique	<ul style="list-style-type: none">➤ Education citoyenne à l'environnement➤ Valorisation/Conservation du patrimoine naturel

Indicateurs de résultats

- Surface concernée (ha) ;
- Nombre d'actions menées ;
- Nombre de sites classés.

Création d'emploi(s) envisagées (nombre et nature)

- Sans objet.

Origine du financement

- DGO3 – Développement Rural ;
- DGO3 – Espaces verts ;
- Mesures en faveur de l'environnement (PCDN) ;
- Commissariat Général au Tourisme.

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Etat des sites concernés (urgence) ;
- Implication des acteurs locaux dans le projet.

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Cartographie du réseau écologique (1997) par le Laboratoire d'Ecologie des Prairies de l'UCL ;
- Classement du « Verger Namèche » en réserve domaniale (2013) ;
- Actualisation du réseau écologique et numérisation des données (2015) avec identification des sites ;
- Procédure de classement de l'étang Tri Marie Lineau (en cours).

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpinnes
- Associations locales, dont Plan Communal de Développement de la Nature

Partenaires

- Partenaires privés ;
- Plan Communal de Développement de la Nature ;
- Associations locales ;
- SPW - Département de la Nature et des Forêts (DNF) ;
- DGO3 – Développement rural ;
- Commissariat Général au Tourisme.

Fiche projet 2.10

Conception d'un nouveau site Internet communal

Conception d'un site Internet communal didactique, attrayant et fonctionnel, pour les habitants, pour les touristes, pour les entrepreneurs... qui réunit toutes les informations utiles. Faire du site Internet communal la vitrine de l'entité, au reflet de son image et de son dynamisme, et fédérer les services et associations locales.

Justification du projet :

Le site Internet communal est actuellement dépassé au niveau de son design, est peu convivial, n'est pas instinctif et n'est pas accessible via smartphone et tablette. De plus, certaines informations utiles sont dépassées.

Même s'il a fait l'objet récemment de certaines améliorations, ces problèmes s'expliquent par le fait qu'une seule personne (employé communal) est chargée de la mise à jour du site Internet communal, d'où les difficultés de gestion et de mise à jour régulière.

Description du projet :

Le site Internet communal doit être fédérateur et refléter l'image et le dynamisme de la Commune. Pour permettre sa création, il faudra déterminer son contenu et son accessibilité. Ensuite, il faudra veiller à sa mise à jour et à son évolution.

1. Vitrine

Le site Internet communal est la vitrine de la commune, et doit dès lors **refléter son image et son dynamisme**. Le site devra respecter la charte graphique communale, qui devra donc être définie au préalable (voir le projet de marketing de ville dans la fiche-projet R.26 qui vise la création d'une identité visuelle pour la commune).

Il sera important de fédérer les nombreux sites Internet de services et associations (Syndicat d'Initiative, Centre culturel...) pour faciliter la recherche d'informations et les mises à jour. Le site Internet communal doit devenir **le site fédérateur**, tout en veillant à une certaine autonomie des structures, et qui renvoie vers des liens externes.

2. Création

La Commune de Gerpinnes est membre de l'Intercommunale iMio (« intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle » au service des pouvoirs locaux) qui propose un logiciel et une maintenance de support site web.

3. Contenu

Plusieurs volets peuvent être développés :

- **Volet Communal** : informations sur les services communaux et paracommunaux, sur les commissions (culture, PCDN, PCDR...), sur la vie politique, infrastructures, documents en ligne, informations pratiques, actualités (travaux, permis de bâtir accordés...), mise en ligne des procès-verbaux (Conseil communal, CCATM, commissions consultatives) etc, afin de communiquer sur les décisions communales et d'accroître la proximité des citoyens avec les services communaux.
- **Volet Economique** : offres d'emploi, annuaire économique, zones d'activités économiques, services aux entreprises, services de sécurité et de soins de santé etc, afin de promouvoir les entreprises locales et d'encourager à la création d'emploi sur la commune.
- **Volet Loisirs** : sport et culture, annuaire des associations (avec renvoi vers leurs sites) etc, afin de promouvoir les activités et associations actives sur la commune et dans les communes limitrophes.
- **Volet Touristique** : présentation historique, patrimoine architectural, naturel et patrimonial, guides touristiques etc, afin de faire découvrir le patrimoine gerpinnois aux habitants et aux touristes.
- **Volet environnemental** : mise en ligne d'articles de fond et de conseils pratiques.
- **Agenda** : Agenda des activités et festivités organisées sur la commune ainsi que dans les communes limitrophes.
- **Guichet virtuel** : pour commander des documents, réserver une salle communale...
- **Moteur de recherche.**
- **Référencement des sites Internet utiles** : renvoi vers des sites existants qui proposent des compléments d'information.

Autres idées évoquées :

- *Création d'un espace interactif pour recueillir les interpellations de la population ;*
- *Création d'un espace virtuel pour introduire des photos et remarques pour signaler des incivilités et problématiques environnementales ;*

4. Accessibilité

Création de plusieurs entrées sur le site : vous êtes citoyen / vous êtes touriste / vous être entrepreneur / vous êtes visiteur...

Le site devra être accessible sur les nouveaux médias : smartphones, tablettes... et toutes les informations et actualités pourront être relayés sur les réseaux sociaux afin de permettre la diffusion de l'information et de donner une meilleure visibilité au site Internet communal.

5. Mise à jour et évolution

Le site devra être rapidement et facilement mis à jour par les services communaux (articles, agenda...). Et pour mettre à jour l'information de manière continue, cela demande du temps, une personne à temps plein.

Autres idées évoquées :

- *Mise à jour du site par les services et associations.*

Le Site Internet devra être évalué régulièrement pour pouvoir répondre aux attentes du citoyen, aux nouveaux besoins, aux nouvelles technologies...

Reportage photographique :



www.gerpennes.be / 02-09-2015

Origine de la demande :

- Commune de Gerpennes ;
- Réunions d'Information et de Consultation ; Personnes-ressources ; Groupes de Travail ;
- Commission Locale de Développement Rural.

Localisation :

- Sans objet

Thèmes :

Environnement et Patrimoine naturel – Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Mobilité - Culture, tourisme et folklore – Economie et agriculture

Objectifs opérationnels :

- 1 – Pérenniser les actions environnementales et en faveur de la nature actuellement menées sur le territoire et en développer de nouvelles ;
- 10 – Développer et améliorer la politique de soutien des associations locales (aide logistique, financière, etc.) et les collaborations entre ces dernières ;
- 13 – Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités ;
- 14 – Promouvoir et développer les initiatives de mobilité alternative sur le territoire ;
- 17 – Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité ;
- 18 – Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux ;
- 19 – Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance ;
- 20 – Mettre en place des structures et infrastructures d'accueil pour développer l'activité économique et encourager la création d'emploi ;
- 21 – Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire ;
- 22 – Soutenir et valoriser le monde agricole et ses productions.

Statut au plan de secteur :

- Sans objet

Statut de propriété :

- Public

Tâches à réaliser

- Recherche du logiciel et prise en main ;
- Conception et rédaction.

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP R.1 : Valorisation et soutien aux acteurs locaux et citoyens œuvrant pour l'environnement ;
- FP R.12. Soutien et promotion des associations locales ;
- FP R.15. Renforcement de la cohésion sociale et intégration des nouveaux habitants ;
- FP R.18. Soutien à l'économie locale et au démarrage d'entreprises ;
- FP R.26. Développement du Syndicat d'Initiative.

Impacts :

Environnemental	Social	Economique	Culturel
➤ Information et sensibilisation et à l'environnement	➤ Accès à l'information ➤ Proximité entre les services et les citoyens ➤ Promotion des services et associations locales	➤ Promotion et développement économique ➤ Promotion et développement touristique	➤ Promotion culturelle

Indicateurs de résultats

- Fréquentation du site

Création d'emploi(s) envisagées (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- Commune

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Sans objet

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpinnes

Partenaires

- Intercommunale iMio.

Fiche projet : 2.11

Création d'ateliers ruraux à vocation commerciale Place de la Scierie à Gerpinnes

Le projet vise la création d'ateliers ruraux à vocation commerciale en vue de développer l'économie locale ; en lien avec le projet d'aménagement global prévu au niveau de la Place de la Scierie visant la création de logements, de services à la petite enfance et d'un espace de convivialité.

Justification & description du projet

Le diagnostic socio-économique a permis de mettre en évidence le fait que la majeure partie des salariés vivant à Gerpinnes (92% en 2011) travaillent à l'extérieur de l'entité. Cet état de fait pose de nombreux problèmes que ce soit en termes de mobilité ou plus largement d'ancrage de la population au sein du territoire. Afin d'apporter une réponse durable à ces problèmes, le souhait de l'administration et de la population, s'est porté sur la création d'un atelier rural à vocation commerciale.

Plus précisément, le projet envisage la création d'une dizaine de petites surfaces commerciales (environ 60m²) pour les artisans et/ou les professions libérales. Ces cellules présenteront un caractère modulable afin d'offrir la possibilité pour les entrepreneurs de louer, au besoin, plusieurs cellules contiguës.

De manière générale, la restructuration et le réaménagement des centres villageois, ainsi que d'autres endroits clefs du territoire, constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale (attractivité touristique, image du territoire, etc.). Pour la commune de Gerpinnes, la Place de la Scierie fait partie de ces sites hautement stratégiques qu'il est nécessaire de réaménager en vue d'en exploiter tout le potentiel. En effet cet espace, situé à deux pas du centre-ville de Gerpinnes, présente actuellement un aspect très vétuste et sans identité conférant à l'endroit un sentiment d'insécurité et peu utilisé.

La population et les autorités communales ont conscience de cet état de fait, qui s'est traduit dans le cadre de cette Opération de Développement Rural par la volonté d'élaborer sur ce site un projet global et multifonctionnel (logements, commerces, services à la petite enfance, lieu de rencontre, etc.) faisant l'objet de pas moins de 4 fiches-projet intimement liées et d'un esquisse d'aménagement global (voir esquisse FP 1.2)

La présente fiche-projet concerne la création d'ateliers ruraux¹ à vocation commerciale² sur le site devant permettre essentiellement :

- de soutenir de jeunes entreprises locales ;
- de renforcer la fonction commerciale dans le centre de Gerpennes et de rendre celui-ci plus attractif ;
- de redévelopper les commerces de proximité dont le nombre ne cesse de diminuer ces dernières années ;
- de limiter l'installation des commerces en périphérie (exemple : Bultia) ;
- l'ajout d'une dimension économique au projet global de réaménagement de la Place de La Scierie.

Les possibilités d'aménagement de cet atelier rural sont bien évidemment multiples et ce tant en termes d'implantation du bâti que de l'intégration de celui-ci. Néanmoins, la commune et la population souhaite que certaines options d'aménagement soient respectées par le futur projet :

- ces cellules seraient situées au rez-de-chaussée des logements tremplins (cf. fiche 1.2) également prévus sur le site ;
- création d'un front de rue bâti de haute qualité comportant en son centre un espace de convivialité et des possibilités de stationnement ;
- bâtiments s'intégrant dans le cadre bâti environnant. On veillera notamment à ne pas construire de bâtiments trop imposants en termes de gabarit ;
- bâtiments exemplaires sur le plan esthétique mais également énergétique.

¹ L'atelier rural est une infrastructure publique polyvalente qui est louée de manière avantageuse et pour une durée limitée à des TPE et PME dans le but de faciliter leur lancement, leur diversification ou leur expansion; et ce en évitant les investissements lourds liés à l'achat d'un bâtiment. Les entrepreneurs sont ainsi soulagés d'une charge considérable dans ce qui est considéré comme la phase la plus critique de la vie d'une entreprise. L'atelier rural est géré par une commune, situé n'importe où en zone constructible.

² Commerces, artisans, professions libérales, etc.

Reportage photographique

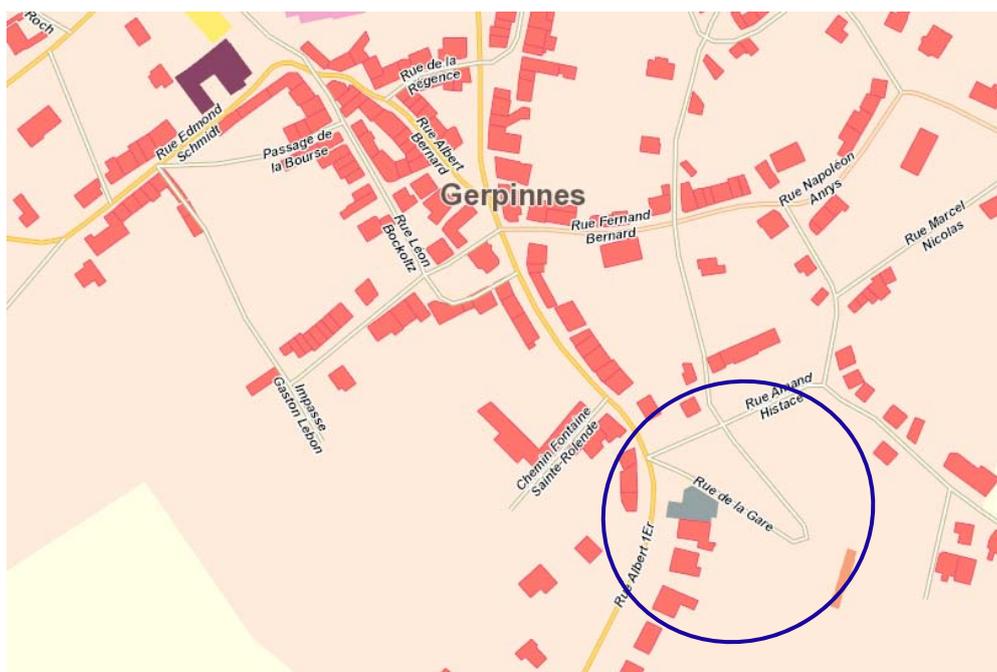


Place de La Scierie © FRW - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpennes
- Réunions d'Information et de Consultation
- Groupe de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



© Googlemaps® S&A - 2015

Thèmes

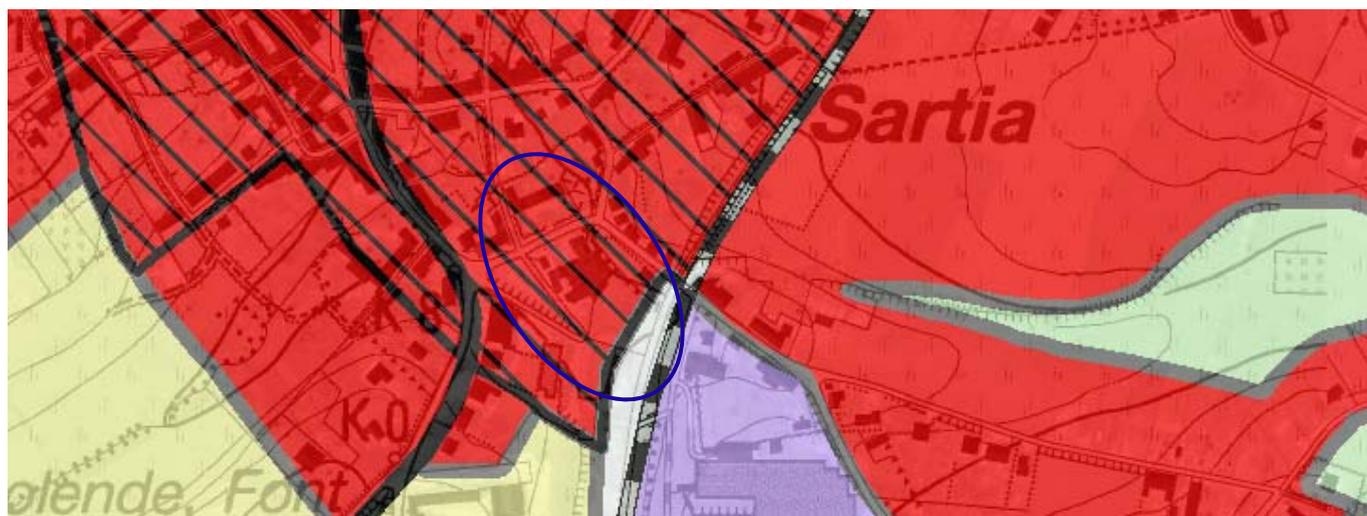
Démographie et logement – Services et vie associative – Economie et agriculteur

Objectifs opérationnels

- 5 - Lutter contre l'exode des jeunes notamment en facilitant et soutenant leur accès au logement
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 20 - Mettre en place des structures et infrastructures d'accueil pour développer l'activité économique et encourager la création d'emploi
- 21 - Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire
- 22 - Soutenir et valoriser le monde agricole et ses productions

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat couverte par un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique



© SPW - DGO4 - 2014

Statut de propriété

Public pour la majeure partie du périmètre



En rouge le Domaine de la Commune de Gerpennes, En bleu le domaine de la SWDE, en vert une Intercommunale d'électricité, PLI V07, matrice cadastrale, S&A - 2015

Tâches à réaliser

- Mener une réflexion d'ensemble sur la zone (plan masse par exemple)
- Déterminer les aménagements en fonction des besoins, en concertation avec la population concernée
- Réaliser les plans en concertation avec la population et la CLDR
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réaliser les travaux

- Faire de la publicité autour du projet afin de trouver des candidats pour les commerces
- Prévoir l'aménagement des abords quand nécessaire

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.2 : Création de logements tremplins Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 1.5 : Création d'une crèche et d'un service halte-garderie Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 2.2 : Création d'un espace de convivialité Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 2.12 : Création d'un local pour le Syndicat d'Initiative et d'une vitrine de produits du terroir et d'artisanat à Gerpennes
- FP 3.23 : Création d'une agence de développement local
- FP 3.55 : Construction de modules supplémentaires sur le site des ateliers ruraux de Gougnyes
- FPR 18 : Soutien à l'économie locale et au démarrage d'entreprises

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volonté de mettre en œuvre des bâtiments exemplaires sur le plan énergétique ➤ Localisation stratégique ➔ diminution des déplacements motorisés / utilisation accrue des modes de transports en communs / Utilisation accrue des infrastructures douces 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'atelier rural est un outil de développement économique qui, contrairement au zoning, s'intègre au paysage rural, peut être implanté au cœur du village et participe ainsi au souci d'intégration sociale des entreprises dans ce milieu. ➤ Développement de contacts sociaux entre acteurs d'une même commune (communes et entreprises) – Renforcement de l'identité communale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le lancement de jeunes entreprises (via l'atelier rural) participe au développement économique de la commune. ➤ Contribution de l'atelier à la diversification de l'économie locale et à l'amélioration des services offerts à la population. ➤ Les dépenses des clients non locaux dans l'atelier rural stimulent l'activité économique locale : création d'emplois locaux, rentabilité de l'entreprise, impôts locaux, etc. ➤ Développement d'une culture locale (production de produits locaux) au-delà de la renommée de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valorisation des produits du terroir

Indicateurs de résultats

- Nombre de cellules (ateliers ruraux créés)
- Taux d'occupation des ateliers ruraux
- Nombre d'entreprises créées
- Nombre d'emplois créés

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Le projet permettra la création d'emplois. Ceux-ci peuvent être évalués à minimum une dizaine étant donné que la création d'une dizaine de cellules est envisagée sur le site.

Origine du financement

- DGO1 – Amélioration du cadre de vie, des conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale
- DGO3 – Développement Rural / Service de base à la population, aide à la création d'ateliers ruraux, cofinancement européen
- DGO4 – Fonds européen, Convergence Phasing out
- DGO6 – Aménagement de bâtiments industriels, artisanaux et de services
- Fonds propres commune

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Mise en œuvre du projet global

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpinnes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3, DGO4, DGO6 ;
- Associations des Commerçants et Indépendants de Gerpinnes-Centre ;
- Partenaires privés éventuels (PPP).

Fiche projet : 2.12

Création d'un local pour le syndicat d'initiative et d'une vitrine de produits du terroir et d'artisanat à Gerpennes

Le projet vise la création d'un local visible et adapté pour le Syndicat d'Initiative permettant également d'y intégrer le projet de création d'une vitrine des produits du terroir et de l'artisanat dans le centre de Gerpennes.

Description & justification du projet

La commune de Gerpennes dispose d'un organisme de diffusion de l'information touristique actif sur son territoire : le Syndicat d'Initiative. Malheureusement, ce dernier, dont les locaux sont situés rue Edmond Schmidt, manque cruellement de visibilité, notamment pour les visiteurs de passage (rue peu fréquentée, absence d'enseigne visible, etc.). Outre sa localisation peu stratégique, le bâtiment est à l'heure actuelle inadapté (exiguïté des locaux, difficulté d'accès pour les PMR, peu accueillant, etc.) ce qui constitue un frein pour le développement des activités du Syndicat d'Initiative.

L'objectif de la présente fiche-projet consiste en la création d'un nouveau local mieux adapté et surtout disposant d'une plus grande visibilité. Le souhait de la population est également d'y voir se développer une vitrine des produits du terroir et d'artisanat de Gerpennes dont la permanence serait assurée par le Syndicat d'Initiative. A noter que la volonté ici est uniquement d'ordre publicitaire, aucune vente directe de produits ne serait réalisée afin notamment de ne pas concurrencer les commerces locaux. Ce projet est en outre complémentaire au projet 1.4, visant pour rappel, la création d'un commerce ambulant de vente des produits locaux.

En termes d'aménagement, les participants ont insisté sur la prise en compte des aspects suivants :

- local comportant au minimum trois pièces afin de permettre l'aménagement d'un bureau administratif et d'un espace d'accueil avec comptoir et des présentoirs pour le placement de documentation sur la commune et la vitrine ;
- positionnement central pour la visibilité ;
- accessibilité des PMR.

La localisation de ce projet reste à déterminer (acquisition d'un bâtiment existant ou construction d'un nouveau bâtiment) néanmoins plusieurs pistes ont été mises en évidence :

- Site du Musée des Marches en synergies avec les locaux de l'ALE, le GAL et le musée proprement dit (Cf. FP 3.7) ;
- Future Maison de l'Entité (Cf. FP 1.6) ;
- Place de la Scierie (Cf. FP 2.11) ;
- Etc.

Reportage photographique



© Vues sur l'actuel bâtiment occupé par le Syndicat d'Initiative ® S&A - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpennes
- Groupe de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation

A déterminer

Thèmes

Services et vies associatives – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore – Economie et agriculteur

Objectifs opérationnels

- 7 - Organiser et développer davantage d'activités pour les enfants, pour les adolescents ainsi que pour les seniors
- 8 - Développer des activités et projets intergénérationnel
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 10 - Développer et améliorer la politique de soutien des associations locales (aide logistique, financière, etc.) et les collaborations entre ces dernières
- 13 - Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités
- 17 - Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité
- 18 - Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux
- 19 - Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance
- 20 – Mettre en place des structures et infrastructures d'accueil pour développer l'activité économique et encourager la création d'emploi
- 21 – Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire
- 22 - Soutenir et valoriser le monde agricole et ses productions

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Mener une réflexion afin de déterminer la localisation du projet
- Déterminer les aménagements et les plans en fonction des besoins, en concertation avec les acteurs concernés (Syndicat d'Initiative, CLDR, population, etc.)
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réaliser les travaux
- Faire de la publicité autour du projet afin de trouver des candidats pour les commerçants partenaires
- Prévoir l'aménagement des abords quand nécessaire

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.2 : Création de logements tremplins Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 1.4 : Création d'un commerce ambulant avec promotion des produits du terroir
- FP 1.5 : Création d'une crèche et d'un service halte-garderie Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 1.6 : Création d'une Maison de l'Entité à Gerpennes et aménagement des abords
- FP 2.2 : Création d'un espace de convivialité Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 2.10 : Conception d'un nouveau site internet communal
- FP 2.11 : Création d'ateliers ruraux à vocation commerciale Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 3.4 : Création d'une maison des associations, du folklore, du tourisme, du patrimoine et de la culture
- FP 3.7 : Agrandissement et développement du « Musée des marches folkloriques de l'entre-Sambre-et-Meuse
- R 18 : Soutien à l'économie locale et au démarrage d'entreprises
- R 26 : Développement du Syndicat d'Initiative

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volonté de mettre en œuvre des bâtiments exemplaires sur le plan énergétique ➤ Localisation stratégique → diminution des déplacements motorisés / utilisation accrue des modes de transports en 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un lieu de rencontre et d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité touristique ➤ Valorisation des atouts touristiques de l'entité ➤ Valorisation de l'artisanat et des productions locales 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valorisation et développement du patrimoine au sens large du terme de l'entité

communs / Utilisation accrue des infrastructures douces			
---------------------------------------------------------------	--	--	--

Indicateurs de résultats

- Fréquentation du Syndicat d'Initiative
- Fréquentation des attractions touristiques locales
- Amélioration des ventes des productions locales dans les commerces de l'entité

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Amélioration du cadre de vie, des conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale
- DGO3 – Développement Rural
- DGO4 – UREBA
- CGT – Commissariat Général au tourisme
- Commune de Gerpennes

Programme de réalisation et priorités

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Détermination de la localisation du projet

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3, DGO4
- Syndicat d'Initiative
- Associations locales
- Partenaires privés éventuels (PPP)
- Commissariat Général au Tourisme
- Maison du Tourisme de Charleroi